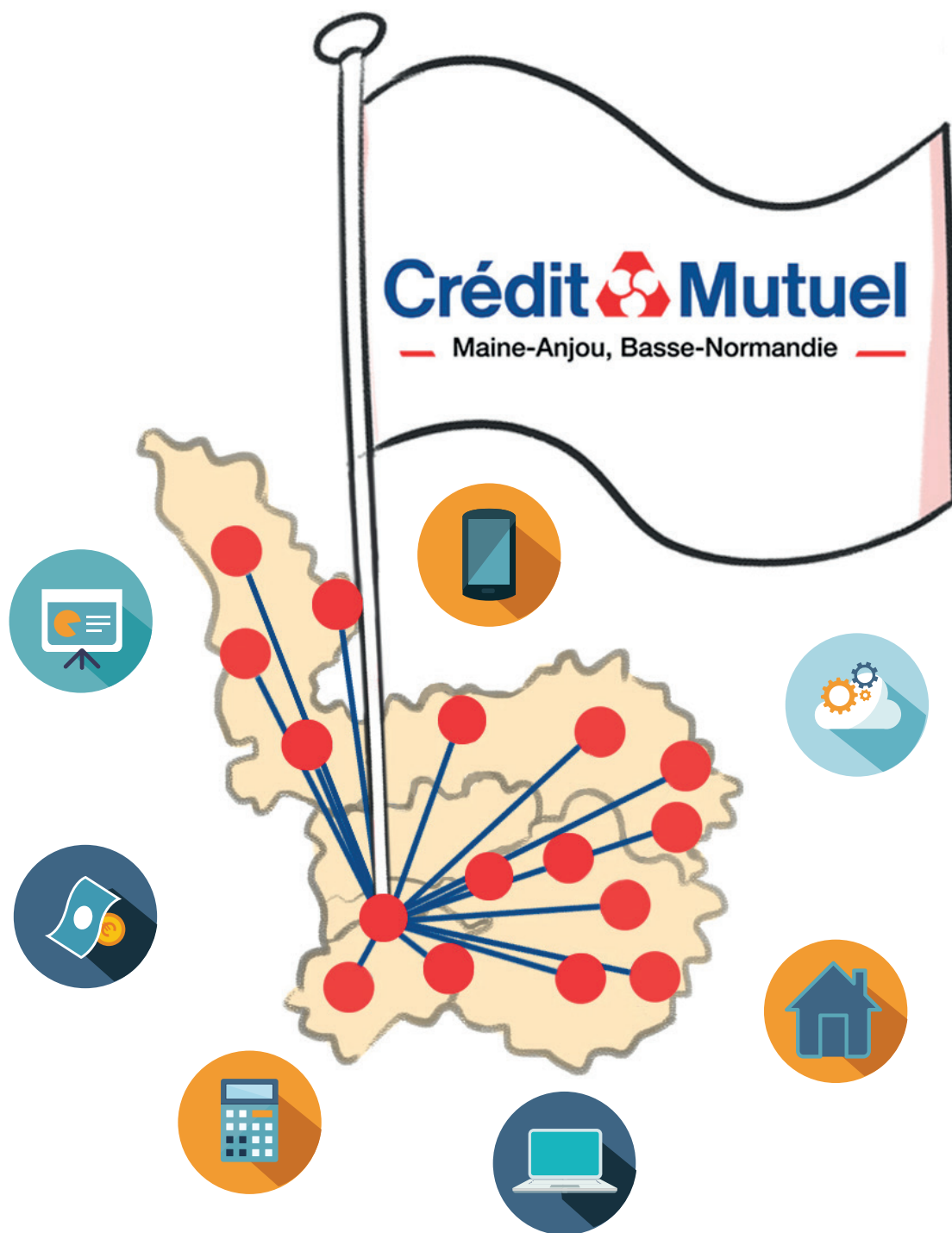


Rapport Financier 2019



SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION	P. 3
▪ Eléments financiers	P. 3
▪ Activité commerciale	P. 6
▪ Analyse du bilan et du résultat	P. 8
▪ Fonds propres et expositions aux risques	P. 14
▪ Informations complémentaires	P. 20
▪ Bilan et perspectives	P. 21
LISTE DES MANDATS	P. 22
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019	P. 27
▪ Principes comptables	P. 35
▪ Données chiffrées relatives aux postes des états financiers	P. 56
▪ Autres informations	P. 80
▪ Rapport des commissaires aux comptes	P. 82

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation légale d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Volney Développement	90,0 %	90,0 %	I.G.	Société de capital risque
Acman	100,0 %	100,0 %	I.G.	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0 %	100,0 %	I.G.	Société de portage foncier
FCT Zephyr	50,0 %	50,0 %	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
Volney Habitat	100%	100%	I.G.	Société d'investissement immobilier
HelloAsso	73,71%	73,71%	I.G.	Solutions de paiements pour les associations
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant des immeubles de placement
Volney Sainte-Anne	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement
FCT Zephyr II	50,0%	50,0%	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2019 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

- **Création du FCT ZEPHYR HOME LOANS II**

Parallèlement à l'arrivée à échéance de la première tranche du FCT ZEPHYR HOME LOANS en Juillet 2019 (500 Millions EUR sur 1 Milliard EUR), les Caisses Fédérales du Crédit Mutuel Océan et de Maine-Anjou et Basse-Normandie ont créés conjointement le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS II le 09/10/2019.

Ce véhicule, qui bénéficie d'une notation Moody's « Aaa » par son mécanisme de réhaussement (1,2x, soit 20%), permet aux deux établissements qui le partagent à parts strictement égales, de faciliter la gestion de leur besoin de refinancement et de couvrir le niveau de titres « HQLA » (« High Quality Level Asset ») requis au numérateur de leur ratio de liquidité « LCR » (« Liquidity Coverage Ratio ») au travers de pensions livrées croisées.

L'actif de ce nouveau FCT est composé de deux prêts consentis par les Caisses Fédérales précitées entre elles, cédés au véhicule, d'un nominal de 400 M€ chacun et garantis par la promesse de remise en pleine propriété de créances clientèles à l'habitat inscrites aux bilans des caisses locales des deux établissements.

Les 8 000 parts émises par le FCT (code ISIN FR0013451945), d'une valeur nominale de 100 000€ et d'une échéance fixée au 29/10/2026, ont été acquises pour moitié, par chacune des Caisses Fédérales.

- **Forward Looking Régional (« FLR »)**

En normes IAS39 et à l'instar des processus mis en place en normes CNC, le CM MABN procédait, d'une part à la dépréciation individuelle des « prêts et créances », et d'autre part, à un provisionnement « collectif ». Cela s'inscrivait dans le cadre d'un processus national. En 2011, le groupe a mis en place des provisions sectorielles. Le processus de décision et d'évaluation de ces provisions étaient les mêmes que ceux définis dans le cadre des normes CNC.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à la mise en application d'IFRS9, le CM MABN reprend l'ensemble du processus de comptabilisation de correction de valeur pour pertes, au titre des pertes de crédits attendues pour les instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables. A ce titre, le groupe applique :

- les critères nationaux d'affectation des contrats en Stage 1, Stage 2 et Stage 3 ;
- les paramètres de détermination de la correction intégrant l'ajustement « Forward Looking National » (« FLN »).

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CM MABN complète le « Forward Looking National » avec un « Forward Looking Régional ».

L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit.

Le processus « Forward Looking Régional » est placé sous la responsabilité du Comité Risque Fédéral présidé par le management de la banque qui va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture, et fixer en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Les provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif pour les encours bilan et en provisions pour risques et charge pour les encours hors bilan. Les provisions S1 et S2 (FLN + FLR) ne sont pas déductibles fiscalement.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du « Forward Looking National », le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres sur les expositions suivantes :

- exposition aux risques du secteur des professionnels :
 - Automobile
 - Petits commerces et immobilier rattaché
 - BTP
 - SCI portant sur des murs commerciaux situés dans des villes de moins de 50 000 habitants
- exposition aux risques du secteur agriculture
- exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel

Au 31/12/2019, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 se décompose ainsi :

En Millions €	Provisionnement FLN	Complément FLR	Total
Stage 1	9,8	1,1	10,9
Stage 2	16,9	7,5	24,4
Total	26,7	8,6	35,3
<i>Dont provisions soustractives d'actif</i>			
Stage 1 Bilan	8,7	1,1	9,8
Stage 2 Bilan	16,3	7,4	23,7
Total	25,0	8,5	33,5
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>			
Stage 1 Hors-Bilan	1,1	0,1	1,2
Stage 2 Hors-Bilan	0,6	0,0	0,6
Total	1,7	0,1	1,8

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

L'année 2019 a été marquée par la mise en application au 1^{er} janvier de la norme IFRS16, qui remplace la norme IAS17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Le Groupe a choisi de retenir en première application l'approche rétrospective modifiée et d'opter pour les mesures de simplification afférentes. Notamment, les contrats en tacite reconduction au 1^{er} janvier 2019, tels que les baux 3/6/9, ont été exclus du fait de l'exemption sur les contrats de courte durée.

L'impact de l'entrée en vigueur de la norme IFRS16 au 01/01/2019 est le suivant (en K€) :

ACTIF		PASSIF	
Droits d'utilisation - Immobilier	1 990	Obligations locatives - Immobilier	1 990

EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid 19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté, notamment TPE/PME.

Il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Cependant, les dispositions gouvernementales prises pour limiter la propagation de l'épidémie pourraient entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, notamment sur les secteurs les plus touchés comme le commerce de proximité ou le tourisme, et augmenter le niveau de provisionnement. La mise en place de moratoires, octroyés au cas par cas par le réseau et des garanties proposées par l'Etat devrait permettre de limiter les effets, dont il est difficile d'apprécier l'amplitude à date.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne développe pas d'activité de marchés et son exposition aux marchés financiers est donc limitée. Pour autant, la situation des marchés financiers pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Comme lors de la crise de 2008, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter des moins-values.

Sa solidité financière lui permet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, de ses fonds propres et des ratios qui en découlent (au 31.12.2019, ratio de solvabilité global = 33,15% pour une exigence SREP de 8% sans les coussins, ratio de levier = 10,70% pour un seuil réglementaire CRR2 de 3% et ratio de liquidité LCR = 121,93% pour un seuil réglementaire de 100%). Pour rappel, le buffer de liquidité était de 831M€ à fin décembre 2019 ; il s'élève à 833M€ à fin février 2020.

ACTIVITE COMMERCIALE

Dans la continuité des exercices précédents, l'activité commerciale 2019 du Groupe a été soutenue, tant au niveau de la production de crédits qu'au niveau des services bancaires et des assurances. Dans un contexte global de très forte demande de crédits, permise par le niveau toujours faible des taux résultant d'une politique encore très accommodante de la Banque Centrale Européenne, l'activité Crédit est demeurée extrêmement dynamique en 2019 avec des records de production sur l'Habitat, la Consommation et l'Investissement. Les rencontres avec nos sociétaires ont permis à la fois la préservation et l'amélioration de notre fonds de commerce. Ce travail technique et commercial donne toute sa valeur au modèle de banque de la relation client en proximité de son territoire. Ces rendez-vous ont également conduit à la conquête de nouveaux clients à hauteur des objectifs du plan à moyen terme, soit 30 000 entrants par an, préservant ainsi le fonds de commerce du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Le nombre de clients atteint 675 827, soit une augmentation nette de 6 597 en 2019.

EPARGNE

La rotation de la structure des dépôts observée les années précédentes, donnant la part belle aux comptes courants et aux livrets, se poursuit. Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire, hors comptes courants et intégrant la capitalisation des intérêts annuels, progresse de 358M€, soit une variation de +4,83%, à comparer à +2,85% l'année précédente. Les principales variations se décomposent comme suit :

2019	Variation encours (M€)	Variation % total
Ensemble Epargne bancaire	358	4,8%
dont Livrets	326	8,4%
dont Epargne logement	115	5,3%
dont Epargne à terme	-40	-5,4%
Comptes de chèques	320	13,9%
Ensemble	678	7,0%

En 2018, la collecte de l'épargne bancaire atteignait déjà 129M€, soit le double des collectes 2016 et 2017. Cette année, la tendance se poursuit avec une collecte de 280M€ qui multiplie par plus de deux le niveau de collecte atteint l'année précédente. L'encours de l'épargne à terme diminue de -40M€ pour s'établir à 705M€ au 31/12/19 alors que l'encours des livrets progressent dans le même temps de +326M€, malgré la stabilité de leur taux de rémunération. L'encours des comptes chèques poursuit également sa croissance en atteignant 2 626M€ (+13,88% par rapport à fin 2018). Cette progression concerne tous les marchés, mais plus fortement celui des professionnels.

Après un recul en 2018, l'épargne financière progresse de +73M€, soit +10,44%. Ce rebond s'explique principalement par l'évolution de l'encours des Actions (+33M€) et des OPCVM diversifiés (+12M€). L'encours des Titres émis par le Groupe gagne +12M€ (dont Parts B +14M€), celui de l'épargne salariale +11M€.

L'épargne assurance collecte 82M€, portée par l'assurance vie multi supports (135M€). La collecte de l'assurance vie en euro est cette année encore en recul (-55M€). Après capitalisation, l'encours d'épargne assurance atteint 4 302M€, en progression de +4,75% sur l'exercice.

CREDITS

Avec une production globale de 2 742M€ de crédits, l'année 2019 dépasse le niveau déjà très élevé des deux années précédentes (2 361M€ en 2017 et 2 355M€ en 2018). En synthèse les chiffres de production et les encours à la clôture de l'exercice sont résumés dans le tableau ci-après :

	Production 2019	Variation Prod N-1	Encours 2019	Variation encours N-1
Crédits à la Consommation	329	3,5%	555	3,9%
Crédits à l'habitat	1 584	15,0%	7 742	7,8%
Crédits aux pro et Entreprises	586	36,3%	1 680	8,5%
Crédits aux collectivités	21	-40,0%	295	-5,4%
Crédit à l'agriculture	221	13,3%	797	7,8%

La progression de la production de crédits à la consommation (3,5%) participe à la croissance des encours (3,9%).

La production de crédits à l'habitat, historique à 1 584M€, confirme la position du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie en tant que premier financeur des projets de ses sociétaires clients.

Les concours aux entreprises et aux professionnels connaissent une progression grâce à une production dynamique soutenant les projets d'investissements de nos sociétaires clients.

La production de crédits aux collectivités est relativement stable malgré une légère tendance à la baisse.

Dans un marché difficile, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continue d'accompagner ses sociétaires clients agriculteurs avec une production de 221M€, en progression de 13,3% par rapport à l'exercice précédent.

ASSURANCE IARD

Toutes branches confondues, le stock de contrats IARD progresse de 9 945 unités et atteint 460 165 contrats. Trois segments sont orientés positivement à savoir l'Auto, l'Habitat et la Prévoyance ; le stock de contrats Santé poursuit sa baisse. La branche Auto continue sa très belle dynamique avec la plus forte progression annuelle soit 5 288 contrats supplémentaires, sachant qu'elle avait déjà progressé de 5 276 unités en 2018. La branche MRH enregistre la seconde meilleure performance annuelle avec 4 633 unités supplémentaires. La Prévoyance poursuit elle aussi sa progression avec 1 539 contrats supplémentaires (vs 1 330 en 2018). La branche Santé perd 1 515 contrats, soit à peu près le même nombre qu'en 2018 (-1 487 contrats), ce qui est toutefois nettement moins qu'en 2016 où elle reculait de 3 334 unités.

Dans un contexte de concurrence exacerbée et difficile pour le secteur bancaire, avec une courbe de taux bas et peu pentue, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a consolidé sa position de premier financeur de l'économie de son territoire et des projets de ses sociétaires clients. L'exercice 2019 s'est traduit par la poursuite du développement du fonds de commerce. Ces résultats montrent une nouvelle fois la solidité et la pérennité du modèle mutualiste au travers d'une utilité forte au service de nos territoires et de leurs économies. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continuera à s'appuyer sur ces valeurs pour la réussite de ses ambitions.

ANALYSE DU BILAN

(En Millions €)	31/12/2019	31/12/2018	Variation Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	580	92	488	530,4%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	354	485	-131	-27,0%
Instruments dérivés de couverture	55	59	-4	-6,8%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 572	1 501	71	4,7%
Titres au coût amorti	1 146	767	379	49,4%
Prêts et Créances sur les établissements de crédit	2 389	2 039	350	17,2%
Prêts et créances sur la clientèle	11 344	10 606	738	7,0%
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	215	217	-2	-0,9%
Immeubles de placement	69	0	69	ND
Immobilisations	45	43	2	4,7%
Ecart d'acquisition	13	13	0	0%
Total Actif	17 782	15 822	1 960	12,4%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	3	-1	-33,3%
Instruments dérivés de couverture	65	47	18	38,3%
Dettes envers les établissements de crédit	1 941	1 673	268	16,0%
Dettes envers la clientèle	10 758	9 671	1 087	11,2%
Dettes représentées par un titre	1 756	1 443	313	21,7%
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	252	264	-12	-4,5%
Provisions	33	31	2	6,5%
Dettes subordonnées au coût amorti	6	0	6	ND
Capitaux propres	2 969	2 690	279	10,4%
Total Passif	17 782	15 822	1 960	12,4%

L'accroissement du total de bilan de 12,4% à 17 782M€ s'analyse comme suit :

DERIVES

Compte tenu de leur inscription tant à l'actif qu'au passif, les dérivés méritent des commentaires spécifiques. Comme le montre le tableau ci-dessous, les dérivés classés en « Juste Valeur par Résultat » ont été négociés dans le cadre d'une stratégie de couverture et non de spéculation :

(en Millions €)	2019	2018	Variation	% var
Swap Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00		
Passif	0,00	0,00		
Swaps Micro/Macro-couverture (CNC)-JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	1,52	3,37		
Passif	1,52	3,37		
Caps Macro-couverture (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,02	-0,02	-100%
Actif	0,00	0,02		
Passif	0,00	0,00		
Change à terme (couverture position de change)	0,03	0,04	-0,01	-26%
Actif	0,03	0,04		
Passif	0,00	0,00		
Position nette totale	0,03	0,06	-0,03	-53%
JVR Actif (total)	1,55	3,43	-1,88	-55%
JVR Passif (total)	1,52	3,37	-1,85	-55%

Au 31/12/2019, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne détient aucune position sur dérivés classifiée en « Position ouverte Isolée » (CNC) et « Juste valeur par Résultat » (IFRS).

Un encours notionnel de 79M€ de caps achetés, classifié comptablement en « Juste valeur par Résultat » en référentiel IFRS, subsiste à la même date ; il concerne des opérations de macro-couverture, classifiées comme telles en référentiel CNC. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. C'est pourquoi ces opérations sont comptabilisées en « Juste Valeur par Résultat » en IFRS.

Le poste « Instruments de dérivés de couverture » enregistre les justes valeurs des dérivés négociés dans le cadre :

- de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Ces opérations de macro couverture sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle et les swaps prêteurs de l'inflation (assimilé à un taux fixe en gestion de bilan) sont associés à une partie des positions sur livrets.
- de la micro couverture du risque de taux d'un certain nombre de titres émis dans le cadre de l'activité de refinancement. Les encours de réévaluation relatifs à ces éléments couverts sont présentés au sein du poste « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont considérés réaliser une couverture en juste valeur des positions associées (« Fair Value Hedge »). Les tests de qualification et d'efficacité de la couverture sont effectués dès l'origine, puis à chaque arrêté de manière rétrospective et prospective.

En 2019, les dérivés de couverture se décomposent ainsi :

	2019	2018	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	37	47	-10	-21%
Swaps/titres acquis	-14	-19	5	-26%
Swaps Inflation	-33	-16	-17	111%
Position nette actif/passif	-10	12	-22	-182%

ACTIF

Les encours « **Caisses et Banques Centrales** » progressent de 488M€ à 580M€, du fait de la mise en place par la BCE, fin octobre 2019, d'un nouveau cadre permettant de déposer en Banque Centrale, en complément des Réserves Obligatoires, un montant égal à un multiplicateur appliqué à l'encours des Réserves à constituer exempté de calcul d'intérêts négatifs (au 31/12/2019, ce multiplicateur était égal à « 6 ») ; dans un contexte de gestion de la contrainte « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie disposait donc en fin d'année d'un encours égal à 7 fois la contrainte « Réserves Obligatoires » de la période de constitution de référence (18/12/2019 au 28/01/2020), abstraction faite de la partie constituée par l'intermédiaire de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (2% du total à constituer), soit 78,87M€ x 7.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les « **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** », dont l'encours s'établit à 354M€ (contre 485M€ en 2018, soit une variation de -131M€), représentent une part plus importante de l'actif consolidé puisqu'ils intègrent désormais :

- les titres de participation et obligations convertibles de Volney Développement, dont l'encours valorisé a augmenté de +3,33M€ au cours de l'année (12M€ au 31/12/2019 contre 9M€ au 31/12/2018) ; au-delà de quelques cessions et d'un impact neutre de l'évolution de la valorisation des lignes, cette variation s'explique essentiellement par 2,85M€ d'acquisitions ;
- les OPC de la Caisse Fédérale MABN, dont la gestion a conduit à une baisse du stock en juste valeur de -132,77M€, principalement du fait de la diminution significative de l'investissement mensuel récurrent sur un OPC éligible au numérateur du ratio LCR, permise par l'évolution du cadre des dépôts d'avoirs en Banque Centrale expliqué plus haut ;
- certains dérivés de la Caisse Fédérale MABN (voir § consacré aux dérivés ci-dessus), dont l'encours comptable a été réduit de moitié, à hauteur de -1,89M€, suite à la résiliation partielle des swaps adossés au montage du FCT Zéphyr, dans le prolongement de l'arrivée à échéance de la première tranche de ce dernier en juillet 2019.

Les « **Actifs à la juste valeur par capitaux propres** », essentiellement constitués des titres de participation et parts dans les entreprises liées depuis l'application de la norme IFRS9, gagnent 71M€ pour s'établir à 1 572M€.

(en Millions €)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	% var.
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	0	0	0%
Actions	13	9	4	46%
Participations	8	6	2	31%
Parts dans les entreprises liées	1 552	1 486	65	4%
Total Actifs à la juste valeur par capitaux propres	1 572	1 501	71	5%

Les variations se décomposent comme suit :

(en Millions €)	31/12/2018	Dépréciation durable	Acquisition Aug. capital	Cession Remboursement	Variation Juste Valeur	31/12/2019
Obligations et ATRF	0	0	0	0	0	0
Actions	9	0	0	0	4	13
Participations	6	0	2	0	0	8
Parts dans les entreprises liées	1 486	0	0	0	65	1 552

Une ligne d'action cotée, libellée en USD, a enregistré une progression de sa réévaluation à hauteur de 4M€.

Au sein des participations, une souscription complémentaire de certificat d'associé FGDR de 1,9M€ a été comptabilisée en 2019.

La variation de juste valeur des parts dans les entreprises liées se décompose comme suit :

(Millions €)	
ACM SA	7
ACM IARD	21
BFCM	30
Euro Information	7
Total Variation	65

Le poste « Titres au coût amorti » progresse fortement de 379M€ à 1 146M€. Cette variation est liée à l'effet combiné de :

- remboursements d'échéances de titres (échéance finale de la première tranche du FCT Zéphyr pour -250M€, échéances d'une ligne d'OATi d'un nominal de -15M€ et d'une ligne de CADESi d'un nominal de -10M€, remboursements partiels de titrisations du portefeuille de distribution pour -1M€) ;
- la gestion de la contrainte de liquidité imposée par la réglementation bâloise, dans le contexte de laquelle, parallèlement aux échéances de titres éligibles citées plus haut, des acquisitions ont été réalisées pour maintenir un stock suffisant de titres « HQLA » « High Quality Level Asset » (+16 M€ Bank Of Montréal et +10M€ Dexia Credit Local) ;
- l'acquisition de 400M€ de nominal du FCT Zéphyr II et de 235M€ d'un BMTN émis par la CFCMO pour couvrir les besoins de refinancement et le niveau requis de titres « HQLA » au travers de pensions livrées croisées ;
- l'évolution de la réévaluation FVH des titres couverts, des créances rattachées, des décotes/surcotes, de l'encours des certificats d'association FGDR et des provisions IFRS9.

Les « Prêts et créances sur établissements de crédit » augmentent de 350M€. L'essentiel de cette variation est justifié par la forte progression de la centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et Consignations (+221M€), par l'évolution des pensions livrées (+176M€) et des encours d'appels de marge versés sur dérivés et pensions livrées (+19M€), compensées par le recul du solde des comptes courants ouverts chez les correspondants du Groupe à hauteur de -51M€ et des prêts à terme (-25M€).

Les « Prêts et Créances sur la clientèle » progressent de 738M€ à 11 344M€ soit une augmentation de 7% :

- les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de +565M€, les crédits d'investissement accordés aux entreprises qui augmentent de +142M€ et les crédits à la consommation de +19M€. Les encours de créances douteuses, contenus dans ces variations, croissent de +13M€ et les provisions associées de +3M€ ;
- les provisions individuelles sur créances saines (Stage 1 et 2) reculent pour leur part de 5M€ ;
- le poste comprend également un ajustement de +18M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;

- il est à noter enfin que les dépôts de garantie en lien avec le FGDR et le CRU concourent à l'augmentation de ce poste pour +0,7M€.

L'apparition du poste « **Immeubles de placement** » concrétise le développement du portefeuille d'investissement en actifs immobiliers. L'encours de 69M€ au 31/12/2019 s'explique par l'acquisition de trois immeubles parisiens au cours de l'année, dont la valeur brute est la suivante :

- Rue Taitbout : 28,5M€ ;
- Rue Sainte-Anne : 20,6M€ ;
- Rue Chaptal : 20,0M€.

PASSIF

Les « **Dettes envers les établissements de crédit** » augmentent de +268M€ à 1 941M€ :

- les emprunts participatifs Crédit Logement sont désormais présentés en « Dettes subordonnées » (reclassement d'un encours de 4,7M€ au 31/12/2018 ; stock de 6,5M€ au 31/12/2019) ;
- l'encours des prêts destinés à refinancer les PLS (Prêts Logement Social) a diminué de -4,2M€ ;
- l'encours des emprunts contractés avec la BFCM a reculé de -235M€, dont -250M€ s'expliquent par l'échéance de la première tranche du FCT Zéphyr en Juillet 2019 ; parallèlement, l'encours des emprunts négociés avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale a augmenté de +167M€ ;
- les échéances et renouvellements de mises en pension livrée de titres participent à la variation du poste pour +351M€ ;
- enfin, l'encours d'appels de marge reçus sur dérivés a baissé de -7M€.

Le poste « **Dettes représentées par un titre** » affiche une hausse de +313M€ à 1 756M€. Les concours levés auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat croissent de 76,40M€. Les Titres de Créances Négociables progressent de +256,84M€ du fait de l'émission d'un BMTN de 235,2M€ (acquis par la CFCMO pour faire l'objet d'un nantissement dans le cadre d'une mise en pension de titres ZEPHYR II) et les encours sur bons de caisse et bons d'épargne reculent de -11,84M€. Enfin, la réévaluation FVH des titres émis couverts baisse de -10,28M€.

Les « **Dettes envers la clientèle** » progressent de +1 087M€ à 10 758M€, soit +11%, sous l'effet principal de :

- la mise place d'un emprunt de +400M€ auprès de la CFCMO, ce prêt ayant immédiatement été cédé au FCT ZEPHYR II dans le cadre de sa création (créances rattachées au 31/12/2019 égales à +0,344M€) ;
- la collecte d'épargne réglementée centralisée sur LA-LDD-LEP à hauteur de +202M€ ;
- la collecte sur les autres supports Livrets (Livrets ordinaires, Livrets jeunes et CEL) pour +124M€ ;
- la collecte sur PEL pour +116M€, la baisse des encours sur PEP pour -46M€ et sur comptes à terme pour -36M€ ;
- la réévaluation FVH de la couverture des livrets pour +3M€.

Les « **Provisions pour risques et charges** » gagnent +1,8M€ à 33M€ du fait des principales variations suivantes :

- provision épargne logement (+2,5M€) ;
- provisions IFRS9 Stage 1 et Stage 2 sur les encours Hors-Bilan sains (-0,3M€) ;
- provisions sur engagements par signature (+0,9M€), provisions sur charges de personnel (-0,6M€) et sur dossiers défendeurs (-0,7M€).

Enfin, la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

En Millions €	31/12/18	Affectation	Dividendes	Aug. capital	Diminution de capital	Variation de Juste Valeur	Autres	Résultat	31/12/19
Réserves consolidées	1 230,44	78,67	-3,54	-2,03			5,15(*)		1 308,69
Primes d'émission	9,56								9,56
Gains / pertes latents	1 092,62					63,76			1 156,38
Capital	278,75			34,24	-21,37				291,61
Résultat	78,67	-78,67						202,44	202,44
Total Situation Nette	2 690,04	0,0	-3,54	32,21	-21,37	63,76	5,15	202,44	2 968,68

(*) dont ajustement de la dette liée à l'acquisition future des parts résiduelles des associés fondateurs d'HelloAsso (17.249K€ - 12.045K€ = 5.204K€)

La situation nette du Groupe progresse principalement avec le résultat de l'exercice de +202M€ et les variations de juste valeur, qui s'inscrivent à +64M€.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En Millions €)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	136	144	-8	-5,4%
Commissions Nettes	119	118	1	0,9%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par résultat	13	4	9	211,1%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par Capitaux Propres	161	33	128	391,8%
Résultat des autres activités	5	2	3	151,3%
PRODUIT NET BANCAIRE	434	300	134	44,3%
Charges Générales d'exploitation	-189	-179	-10	5,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	245	121	124	102,5%
Coût du Risque	-10	-13	3	-18,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	235	108	127	116,7%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	235	108	127	116,8%
Impôt sur le résultat	-32	-30	-2	9,1%
RESULTAT NET TOTAL IFRS	202	79	123	157,3%
Résultat consolidé – Minoritaires	0	-1	1	-126,5%
RESULTAT NET	202	79	123	154,8%

A 434M€, le Produit Net Bancaire progresse de 44% :

- la marge d'intérêts est en baisse de -7,8M€ soit -5,4% ; cette variation se décompose en +5,1M€ de produits nets avec les établissements de crédit, -0,2M€ de revenus des portefeuilles titres, -7,9M€ de produits nets des activités avec le clientèle, une baisse des charges sur Titres émis de +3,7M€ et -8,4M€ de produits des opérations de couverture ; il importe également de noter que depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les intérêts versés et reçus sur dérivés classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés en marge d'intérêts et non plus en « gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat » (pas d'impact significatif en terme de variation) ;
- les commissions nettes poursuivent leur croissance avec +1,0M€ (+0,9%), à 118M€ ;
- les gains ou pertes sur les instruments à la « juste valeur par résultat » clôturent à +13M€ et se décomposent en -0,5M€ sur l'entité Volney Développement et +12,8M€ sur le Groupe bancaire (variation de juste valeur, revenus, plus et moins-values de cession sur activité OPC) ;
- les gains et pertes sur instruments à la « juste valeur par capitaux propres » s'élèvent à 161M€ et sont exclusivement constitués de dividendes ;
- le résultat des autres activités de +5M€ comprend, entre autre, 4M€ de pourboires laissés à titre de dons par les utilisateurs de la plateforme HelloAsso et 2M€ de loyers perçus par les SCI.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 5,0% à -188,5M€, cette variation se décomposant en -1,8M€ sur le poste des charges de personnel et -7,2M€ sur les charges d'exploitation.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 43,48% contre 59,73% en 2018.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation est en progression de +124M€ à 245M€ par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque, en amélioration, se décompose ainsi :

en Millions €	31/12/2019	31/12/2018	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur créances douteuses	-15,9	-5,0	-10,9	216,1%
Provisions IFRS9 Stage 1 et 2	5,5	-7,8	13,3	-170,0%
Provisions sur Titres	0,0	0,0	0,0	ND
Total risques	-10,4	-12,7	2,3	-18,4%

Compte tenu d'une charge d'impôt de -32M€, le résultat net IFRS 2019 ressort à 202M€, en progression de +154,8% par rapport à 2018.

En application des dispositions de l'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs s'établit à 1,14%.

RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

(en milliers €)

2014	2015	2016	2017	2018
88 913	81 562	69 131	138 233	79 372

CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat Part du Groupe de la façon suivante :

(En M€)	2019	2018	% de variation
Groupe bancaire	205,01	82,15	149,6%
Volney Développement	-0,21	-1,82	87,9%
Volney Habitat	-0,02	-0,01	-100,0%
Volney Bocage	-0,03	-0,04	25,0%
HELLOASSO	0,59	-1,17	150,4%
Acman	0,00	0,27	-100,0%
Volney Patrimoine	-1,39	0,00	100,0%
Volney Sainte-Anne	-0,87	0,00	100,0%
Volney Chaptal	-0,84	0,00	100,0%
TOTAL	202,25	79,37	154,8%

La contribution du FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, le véhicule n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

La contribution du FCT Zéphyr II est nulle au titre de l'exercice 2019.

Volney Développement est une société de capital-risque détenue à 90% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son actif immobilisé, hors réévaluation, atteint 10,91M€ fin 2019 contre 8,40M€ en 2018, avec 29 participations. Sa contribution au résultat part du groupe s'élève en 2019 à -211K€.

Volney Habitat est une SAS détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, créée en 2017 pour porter l'immobilier dans le contexte du déploiement de structures d'accueil temporaire pour personnes âgées convalescentes et/ou en attente de places disponibles dans des maisons de retraite. Comptant 1 918K€ d'immobilisations corporelles, elle a réalisé une perte de -19K€ en 2019.

Volney Bocage est une SAS dont l'objet est d'acquérir, louer et céder des terres agricoles pour le compte des sociétaires exploitants agricoles du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son rôle est de faciliter l'installation et le développement des exploitants. La valeur comptable des terrains figurant à l'actif de l'entité représente 7 157K€ contre 6 296K€ en 2018. La contribution de cette filiale au résultat part du groupe 2019 est de -30K€.

HELLOASSO est une plateforme de financement participatif de projets, sous forme de dons, dédiée aux associations. Le site offre également la possibilité de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements organisés par les associations. La SAS HELLOASSO est détenue à hauteur de 73,71% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et contribue, en 2019, au résultat part du groupe à hauteur de 587K€.

ACMAN est une société de courtage d'assurance détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Au cours de l'année 2019 elle a réalisé un résultat contributif nul.

Volney Patrimoine est une SCI créée en 2018 par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, destinée à porter des immeubles de placement. Elle a réalisé une perte de -1 386K€ en 2019.

Les SCI Volney Sainte-Anne et Volney Chaptal ont été créées en 2019 pour poursuivre le développement de l'activité d'investissement immobilier et ont contribué au résultat part du groupe 2019 pour respectivement -869K€ et -836K€.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée, dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

○ Fonds propres

En application des dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, participations dans les entités du secteur financier).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

Ratio de solvabilité (Bâle III)		
<i>En millions €</i>	2019	2018
Fonds propres Prudentiels	1 705	1 455
Risques pondérés	5 144	5 198
Ratios	33,15%	27,98%

○ Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

○ Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Cette structure bénéficie d'outils internes dont, notamment, un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

○ Arriérés de paiement

31/12/2019 En K€	Arriérés de paiement (Stage 1 et Stage 2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	53 278	4 246	21	81 638	139 183
Administrations publiques	7 060	233	0	0	7 293
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	4	0	0	501	505
Entreprises non financières	31 891	2 288	3	62 789	96 971
Particuliers	14 323	1 725	18	18 348	34 414
Total	53 278	4 246	21	81 638	139 183

○ Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant notamment, la production et la ventilation des crédits, ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

○ Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires bâloises, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décisions au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs. La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossier et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions bâloises.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses.

Les outils intègrent également la notion de contagion. Ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances (hors pensions)		
Etablissements de crédit	2 111 689	1 938 010
Clientèle	11 429 629	10 712 202
Exposition brute	13 541 318	12 650 212
Dépréciations	-125 967	-128 072
Etablissements de crédit	-1	-1
Clientèle	-125 966	-128 071
Exposition nette	13 415 351	12 522 140

	31.12.2019	31.12.2018
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	16,8%	14,0%
Etablissements (institutions)	11,1%	10,0%
Entreprises (corporate)	6,4%	6,5%
Clientèle de détail (retail)	65,7%	69,5%

	31.12.2019	31.12.2018
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	93,7%	96,4%
Europe hors France	6,3%	3,6%
Autres pays	0%	0%
<hr/>		
	31.12.2019	31.12.2018
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement (Stage 3)	201 390	188 663
Pertes attendues à terminaison (Stage 2)	-23 758	-29 109
Pertes attendues sur actifs dépréciés (Stage 3)	-92 488	-89 421
Taux de couverture individuel	45,9%	47,4%
Taux de couverture global	57,7%	62,8%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier. Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risques de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Le règlement (UE) n°575/2013 impose aux établissements de crédit des exigences en termes de détention d'actifs liquides pour couvrir ce risque. Un portefeuille dédié a donc été créé à cet effet.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. La mise en œuvre progressive des nouveaux ratios de liquidité met la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière 2019.

Son encours comptable au 31/12/2019 s'élève à 607M€ contre 582M€ fin 2018, dont 154M€ de risques souverains français détenus en direct, 275M€ de titres souverains et de covered bonds empruntés sous forme de pensions livrées, 78M€ de covered bonds émis par banques européennes et 100M€ de produits d'investissements collectifs éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2019, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS est de -1,13M€.

Au-delà de ce portefeuille, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM (Asset and Liability Management) et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A à long terme ;
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie et limitée à 1 500M€ pour le financement de son portefeuille titres ;
- 3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4- un encours de 565M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31/12/2019.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2019 s'élevait à 2 893M€ contre 2 517M€, hors opération Zéphyr, soit en augmentation de 376M€.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2019, il atteint 121,93% ;
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2019 est calculé à 109,89%.

Tableau de ventilation des maturités pour le risque de liquidité

		31.12.2019							
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois	> 3 mois	> 1 an	> 2 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total	
		≤ 3 mois	≤ 1 an	≤ 2 ans	≤ 5 ans				
Actif									
Actifs fin. détenus à des fins de transaction					1 546			1 546	
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat					334 149		18 605	352 754	
Actifs fin. à la JV par capitaux propres - recyclables									
Actifs fin. A la JV par capitaux propres – non recyclables							1 572 196	1 572 196	
Titres au coût amorti			8 000	28 097	694 341	413 019	2 928	1 146 385	
Prêts et créances	653 883	239 107	988 609	1 170 891	2 986 067	7 534 342	121	13 573 020	
Passif									
Dépôts de banques centrales									
Passifs fin. détenus à des fins de transaction					1 518			1 518	
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du compte de résultat									
Passifs fin. évalués au coût amorti	7 986 689	718 687	1 068 669	806 282	2 360 835	1 513 381	212	14 454 755	

Gestion du risque global de taux d'intérêt

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national :

- Limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (suivi trimestriel) : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2019 à -6% sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/- 0,5% sur les taux réglementés) avec un seuil d'alerte à -5% ;
La limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est respectée au 31/12/2019.
- Limite d'impasse taux fixe, fixée à +/-1,5 fois les fonds propres à un horizon de trois à sept ans (suivi trimestriel) ;
La limite d'impasse taux fixe est respectée au 31/12/2019.
- Limite d'impasse risque de base : l'encours des actifs indexés à Euribor 3 mois, refinancés par des ressources indexées à Eonia ne doit pas dépasser 4,1 fois le PNB historique (suivi trimestriel) ;
La limite d'impasse risque de base est respectée au 31/12/2019.
- Limite sur la valeur instantanée de l'établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La VAN de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation bâloise, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20% des fonds propres (seuil d'alerte à 15%). La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.
Au 31 décembre 2019, les calculs de VAN intégrant les stress de courbes et de taux mettent en évidence des sensibilités inférieures aux seuils d'alerte de 20% des fonds propres globaux et de 15% des fonds propres Tier1.

Gestion des risques de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère plusieurs portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen-long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 4% à 6% de l'actif risqué en limitant la volatilité globale du portefeuille sur des niveaux de 5% à 6%.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative, etc...).

Sa gestion est strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général ; les décisions sont présentées en Comité des Risques et validées par le Conseil d'Administration. Ce comité se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2019, son encours atteint 68M€ et son exposition est répartie sur 16 fonds différents. La performance annuelle du portefeuille atteint 6,73% et contribue au résultat IFRS à hauteur de 4,27M€.

Portefeuille de Distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice 2014.

L'encours résiduel du portefeuille, exclusivement constitué de titrisations à la fin de l'exercice, s'élève à 2M€ contre 4M€ fin 2018.

La contribution de ce portefeuille au résultat IFRS 2019 est de 0,06M€.

Portefeuille de Rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissements collectifs ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposés sur du risque de crédits. Son encours au 31 décembre 2019 est de 80M€, dont 72M€ d'OPC.

Au 31 décembre 2019, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS atteint 2,68M€.

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 101M€ au 31 décembre 2019 contre 96M€ fin 2018. Il impacte positivement le résultat IFRS 2019 à hauteur de 5,79M€.

RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables en particulier aux établissements de crédit, définit dans sa quatrième partie le cadre du suivi et du contrôle des grands risques.

L'article 392 précise qu'« une exposition d'un établissement sur un client ou un groupe de clients liés est considéré comme un grand risque lorsque sa valeur atteint ou dépasse 10% des fonds propres éligibles de l'établissement ».

Il est important de retenir que dans ce cadre, la notion de groupe de clients liés dépasse la simple détention capitalistique, puisqu'en particulier, les expositions sous-jacentes doivent être évaluées : un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite.

La limite réglementaire d'exposition sur un grand risque est fixée à 25% des fonds propres éligibles lorsque ces derniers dépassent 600M€, sinon à 150M€.

Au 31 décembre 2019, les exigences de ce ratio sont respectées.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Loi ECKERT – Publication annuelle relative aux comptes inactifs (R.312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : au 31 décembre 2019, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie recense 12 500 comptes et coffres inactifs ouverts dans ses livres, pour un total de dépôts et avoirs de 7 594 926,75€.
- nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a reversé et transféré en 2019, à la Caisse des Dépôts et Consignations, 379 459,43€ correspondant aux dépôts et avoirs de 907 comptes inactifs.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'économie mondiale a connu en 2019 un ralentissement synchronisé : la croissance a de nouveau été révisée à la baisse à 3%, soit son rythme le plus lent depuis la crise financière mondiale. Il s'agit d'un sérieux recul par rapport aux 3,8% de 2017. Le tassement de la croissance est la conséquence de l'augmentation des obstacles au commerce, de l'incertitude accrue qui entoure les échanges commerciaux et la situation géopolitique. Il faut garder à l'esprit que la croissance mondiale affiche ce niveau faible, à un moment où la politique monétaire s'est considérablement assouplie de manière presque simultanée dans tous les pays avancés et les pays émergents. L'absence de tensions inflationnistes a conduit les grandes banques centrales à prendre des mesures préventives pour réduire les risques de ralentissement de la croissance. A la mi année, les taux européens se sont effondrés et ont touché des niveaux planchers jamais atteints jusqu'à présent. Cette forte baisse illustre les anticipations de stabilité des taux dans les 3 à 5 prochaines années.

Avant la crise sanitaire de ce début d'année, il était possible d'imaginer qu'en 2020, la croissance mondiale pourrait s'améliorer légèrement pour atteindre 3,4% même si, contrairement au ralentissement synchronisé, cette reprise n'était pas attendue comme généralisée et qu'il était entendu qu'elle pourrait être précaire. La croissance des pays avancés devait ralentir pour s'établir à 1,7%, tandis que celle des pays émergents et des pays en développement devait s'accélérer, passant de 3,9% en 2019 à 4,6% en 2020. Cette accélération s'expliquait pour moitié par une reprise ou une récession moins forte dans des pays émergents en difficulté, comme la Turquie, l'Argentine et pour le reste par une reprise dans des pays où la croissance a considérablement ralenti en 2019 par rapport à 2018, comme le Brésil, le Mexique, l'Inde, la Russie et l'Arabie Saoudite.

La crise sanitaire liée au Covid 19 aura indéniablement des impacts conséquents en 2020, mais leur mesure est très difficile à évaluer à ce jour.

Dans ce contexte, les taux devraient rester durablement bas et la concurrence interbancaire forte. Le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie, qui a réaffirmé en 2019 sa raison d'être - Être le bancassureur mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire et du Crédit Mutuel -, inscrira son action dans le temps et sur son territoire pour accompagner ses sociétaires clients dans leurs difficultés et dans tous leurs projets de vie. Il poursuivra donc son adaptation et son action en s'appuyant sur les forces de son modèle mutualiste et sur sa solidité financière.

LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE AU 31 DECEMBRE 2019

Monsieur Jean-Marc BUSNEL –

Président du conseil d'administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie CREAVENIR (Association) Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie Association Résidence Foyer Les Hirondelles
Administrateur	Confédération Nationale du Crédit Mutuel Caisse Centrale du Crédit Mutuel SODEREC – Vice-président SCOP ACOME SA
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Assurances du Crédit Mutuel IARD SA Banque Fédérative du Crédit Mutuel Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
Représentant de ACOME SA	Vice-président de l'Union Régionale des SCOP de l'OUEST

Monsieur Gérard BARBIER –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Villaines-la-Juhel Téléproton 53

Monsieur Jean-Luc BIGARE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Administrateur	SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN) Fédération BTP 53
Président Directeur Général	SAS PLAFITECH SAS SN BABIN
Trésorier	Laval Développement
Gérant	SCI LORKA SCI BAC SCI 4B
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint-Tugal URSSAF
Associé	Société FJA SAS Le Relais des Salines

Monsieur Eric BUYSENS –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien SAS VOLNEY Développement

Madame Noëlle CAILLET –

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
---	---

Administratrice	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
-----------------	--

Monsieur Jean-Yves DROTS –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administrateur	Caisse de Crédit Mutuel de Granville

Monsieur Daniel PITEL –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	Caisse de Crédit Mutuel d'Alençon Montsort - Saint Denis
Co-gérant	SCI Les Abeilles

Monsieur Jean-Luc RAVENEL –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Coulaines

Monsieur Michel ROUSSEAU –

Vice-Président du Conseil d'Administration	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de la Flèche
Vice-Président	Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ACADEA L'outil en main du pays fléchois

Monsieur Jean-Pierre VIOT –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane
Associé	SCI LANESTER

Monsieur Stéphane BIGOT –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel d'Ernée Bocage

Madame Sandrine BRETON –

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel d'Avranches

Monsieur Alain BRIANCOURT -

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Pays Sabolien
Président	Le Lien

Monsieur Christophe BUNAS –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable
---------------------------------------	---------------------------------------

Monsieur Thierry FROGER –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Nord Bercé Belinois

Monsieur Jean-Yves GOBLOT –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie SAS ACMAN Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Administrateur - Secrétaire	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mortain
Président	NOVEA
Vice-Président	MOV'EO
Associé	Chanvre Développement

Madame Annick GRISON –

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne Saint Martin
Administratrice - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Crédit Mutuel Agricole et Rural
Co-gérante	EARL de la Giraudière
Vice-Présidente	AST Récréation

Monsieur Christophe GUINEHEUX –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie Association ASDEPIC Association Initiative Anjou
Vice-Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou
Associé	BAO VIRTUELLE IMAGIN VR
Gérant	SARL A2MI SARL PMI SARL GOLDING SCI PATELLE SCI LA GODIVERIE

Monsieur Gilles HUBERT –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de La Suze

Monsieur Philippe LAURENT -

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie CER Manche
----------------	---

Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Coutances
Président	Union des Entreprises de Proximité de la Manche (U2P) Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de service et de fabrication de la Manche (CNAMS 50)
Secrétaire	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Normandie
Trésorier	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche
Gérant	SARL Le Jardin de Maud
Co-Gérant	SARL Gaylord Service Jardins

Monsieur Alain LEMEE –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	SAS Maine Impression Continu Comité des fêtes de Saint Saturnin (72)

Monsieur Jean-Paul MAUGUY –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Berthevin

Monsieur Pierre MOUCHEL –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Valognes
Trésorier	Amicale des retraités des Maîtres Laitiers du Cotentin

Monsieur Denis RICHARD -

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre

Monsieur Jean-Luc RONDEAU –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume

Monsieur Jean-Yves TALLOIS –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois
Vice-Président du Conseil d'Administration	Découverte Bocage Ornais Solidarmomes
Secrétaire	La Tripière Fertoise
Administrateur	Parade
Maire Adjoint	La Ferté-Macé

Monsieur Marcel THOMAS –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Président	Alternatri

Administrateur	Comité Laval Suceava Alternatri Groupe Procivis Ouest
----------------	---

Monsieur Joël VIEL -

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	Caisse de Crédit Mutuel de Saint Sauveur le Vicomte
Président	Association Espoir Santé
Administrateur - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	Association Des Résidences Escalys
Secrétaire adjoint	Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques (ANEHP)

Monsieur Nicolas CIVITA –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Madame Delphine LEBLANC –

Administratrice	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Gérante	SCI LES MAUBLANCS

Monsieur Moïse TAFFOREAU –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Monsieur Jean-Paul RICOUP –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Comité d'entreprise –

Administrateur	Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

Société coopérative anonyme à capital variable
Siège social : 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9.
Siret : 556 650 208.

I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

Comptes consolidés IFRS (en milliers d'Euros)

Actif	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Caisse, Banques centrales.....	9	579 984	92 171
Actifs financiers à la juste valeur par résultat.....	14,17	354 300	485 357
Instruments dérivés de couverture.....	15.1,16,17	54 635	59 179
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	12,13,16	1 572 197	1 500 929
Titres au coût amorti.....	10,13,38	1 146 385	766 936
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti.....	10,13,17,38	2 389 008	2 039 302
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti.....	10,13,38	11 303 663	10 584 131
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.....	15.2	39 891	21 819
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques.....		0	0
Actifs d'impôts courants.....	18.1	68 161	76 511
Actifs d'impôts différés.....	18.2	19 106	22 602
Compte de régularisation et actifs divers.....	19.1	127 893	117 498
Actifs non courants destinés à être cédés.....		0	0
Participation aux bénéfices différée.....		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence.....		0	0
Immeubles de placement.....	20	68 714	236
Immobilisations corporelles.....	21.1	39 590	37 567
Immobilisations incorporelles.....	21.2	5 607	5 470
Ecart d'acquisition.....	22	12 672	12 672
Total de l'actif		17 781 806	15 822 380

Passif	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Banques centrales.....	9	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	14,17	1 518	3 373
Instruments dérivés de couverture.....	15.1,16,17	64 636	46 909
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti.....	11,17,38	1 941 279	1 672 852
Dettes envers la clientèle au coût amorti.....	11,38	10 749 022	9 665 288
Dettes représentées par un titre au coût amorti.....	11,38	1 756 200	1 442 886
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux..	15.2	8 847	5 419
Passifs d'impôts courants.....	18.1	24 397	22 478
Passifs d'impôts différés.....	18.2	48 843	45 813
Compte de régularisation et passifs divers.....	19.2	178 708	196 015
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance.....		0	0
Provisions	23	33 135	31 311
Dettes subordonnées au coût amorti.....	11.4,38	6 540	0
Capitaux propres totaux.....		2 968 682	2 690 036
Capitaux propres part du Groupe.....		2 965 179	2 687 109
Capital et réserves liées.....	24.1	301 177	288 312
Réserves consolidées.....	24.1	1 305 373	1 226 807
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	24.2,36	1 156 378	1 092 618
Résultat de l'exercice.....		202 251	79 372
Capitaux propres - Intérêts minoritaires.....		3 503	2 927
Total du passif		17 781 806	15 822 380

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

(Comptes consolidés IFRS en milliers d'Euros)

En milliers	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts et produits assimilés.....	26	297 435	310 752
Intérêts et charges assimilées.....	26	-161 103	-166 662
Commissions (produits).....	27	139 744	137 158
Commissions (charges).....	27	-21 067	-19 489
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par Résultat.....	28	12 586	4 045
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	29	160 965	32 729
Produits des autres activités.....	30	8 687	4 773
Charges des autres activités.....	30	-3 694	-2 786
Produit net bancaire		433 553	300 520
Charges générales d'exploitation.....	31	-182 793	-173 748
Dotations/ Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles.....	31.3	-5 697	-5 752
Résultat brut d'exploitation		245 063	121 020
Coût du risque de crédit.....	32	-10 397	-12 738
Résultat d'exploitation		234 666	108 282
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.....		0	0
Gains ou pertes sur autres actifs.....	33	55	-12
Variations de valeur des écarts d'acquisition.....	34	0	0
Résultat avant impôt		234 721	108 270
Impôts sur les bénéfices.....	35,37	-32 284	-29 600
Gains et pertes nets d'impôts / activité abandonnée.....		0	0
Résultat net.....		202 437	78 670
Résultat - Intérêts minoritaires.....		186	-702
Résultat net		202 251	79 372

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

En milliers	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net		202 437	78 670
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	36,37	0	-6
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		0	-6
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres	36,37	65 318	160 207
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	36,37	-1 558	-11
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		63 760	160 196
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		266 197	238 860
Dont part du Groupe		266 011	239 562
Dont part des intérêts minoritaires		186	-702

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Résultat net	202 437	78 670
Impôt	32 284	29 600
Résultat avant impôts	234 721	108 270
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 697	5 753
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	80	1 957
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	187	-2 839
+/- Autres mouvements	-16 373	-2 856
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-10 409	2 015
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-103 040	227 890
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	368 338	-119 450
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	458 814	-124 323
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-50 525	-25 704
- impôts versés	-19 239	-46 789
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	654 348	-88 376
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	878 660	21 909
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-388 162	-69 659
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-68 929	-17
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 571	-2 043
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-462 662	-71 719
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	18 983	3 156
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 885	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	20 868	3 156
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	436 866	-46 654
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	878 660	21 909
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-462 662	-71 719
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	20 868	3 156
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	254 196	300 850
Caisse, banques centrales (actif & passif)	92 171	89 047
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	162 025	211 803
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	691 062	254 196
Caisse, banques centrales (actif & passif)	579 984	92 171
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	111 078	162 025
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	436 866	-46 654

IV. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves (3)	Impact PV/MV des actifs DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires
Situation nette 31/12/2017	272 553	9 563	1 075 207	957 740	138 233	2 453 296	3 566
Incidence de la mise en œuvre d'IFRS 9			16 561	-25 312		-8 751	-1
Situation nette 01/01/2018	272 553	9 563	1 091 768	932 428	138 233	2 444 545	3 565
Affectation du résultat (N-1)			138 233		-138 233	0	
Variation du capital de la mère	6 196					6 196	
Distribution de la mère			-3 506			-3 506	
Correction de situation nette			256			256	110
Variation PV/MV actif DALV				160 190		160 190	0
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			49			49	-48
Autre			7			7	2
Résultat de l'exercice					79 372	79 372	-702
Situation nette 31/12/2018	278 749	9 563	1 226 807	1 092 618	79 372	2 687 109	2 927
Affectation du résultat (N-1)			79 372		-79 372	0	
Variation du capital de la mère	12 865					12 865	
Distribution de la mère			-3 539			-3 539	
Correction de situation nette						0	
Variation PV/MV actif JVCP (2)				63 760		63 760	0
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			4 590			4 590	-211
Autre			-1 857			-1 857	-13
Résultat de l'exercice					202 251	202 251	186
Situation nette 31/12/2019	291 614	9 563	1 305 373	1 156 378	202 251	2 965 179	3 503

(1) DALV: disponible à la vente

(2) JVCP : Juste Valeur par Capitaux Propres

(3) Les réserves consolidées Part du Groupe, au 31 décembre 2019, se décomposent en :

- réserve légale	19 319
- réserve spéciale plus-values long terme	59 281
- réserves facultatives statutaires ou contractuelles	1 084 503
- autres réserves	140 240
- report à nouveau	2 030
	1 305 373

V. ANNEXE AU BILAN DU COMPTE DE RESULTAT

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne. Toutes les sommes sont exprimées en Euros et arrondies au millier.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2019¹ :

✓ La norme IFRS 16

Adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, les dispositions retenues restent substantiellement inchangées par rapport à la précédente norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a choisi en première application :

- de retenir :
 - o la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Le périmètre des contrats demeure ainsi inchangé.
 - o l'approche rétrospective simplifiée, et d'opter pour les mesures de simplification afférentes. Notamment, les contrats en tacite reconduction au 1er janvier 2019, tels que les baux 3/6/9, ont été exclus du fait de l'exemption sur les contrats de courte durée.
 - o un montant de dépréciation des droits d'utilisation égal à la provision des contrats à titre onéreux en application d'IAS 37.
- d'opter pour les exemptions proposées par la norme en ce qui concerne les contrats de location dont le terme est inférieur à 12 mois à la date de première application ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur (fixée à 5 K€).
- le Groupe a également fait le choix d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Le Groupe a principalement activé ses contrats de location immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction), leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes. Les impacts au 1er janvier 2019 sont présentés en note 8 « Première application » (partie II – données chiffrées).

Sur la détermination de la période exécutoire d'un contrat, l'IFRIC a publié sa décision finale en Décembre 2019. Sur cette base, le Groupe analysera les incidences de cette décision sur les hypothèses actuelles retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction au plus vite. Cette décision pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée exécutoire des contrats mentionnés ci-dessus, et ainsi modifier le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé. A ce stade les données ne sont pas suffisamment fiables pour pouvoir les communiquer.

✓ IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1er janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,

¹ Le Groupe a appliqué par anticipation en 2018, l'amendement à IFRS 9 « clauses de remboursement anticipé avec compensation négative »

- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant/différé). Le groupe considère qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique précédente. Ainsi, un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

Aucune incertitude relative aux traitements fiscaux n'a été recensée au 31/12/2019 sur le périmètre du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

✓ Amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 sur la réforme des taux de référence

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1er janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021. A terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables.

Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019.

Sur les aspects comptables, le Groupe suit l'ensemble des travaux menés par l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière qui se déclinent en 2 phases :

- Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices)
- Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis : notamment, le traitement des questions liées à la décomptabilisation et à la documentation des relations de couverture (part inefficace notamment).

Suite à son adoption par l'Union Européenne au 16 janvier 2020, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que:

- l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ; ou
- jusqu'à ce que l'arrêt de la couverture pour des raisons indépendantes de la réforme soit constaté.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur le taux Eonia (date de basculement vers l'€ster dans les contrats et sur les modalités de transition – spread ou soulté –), sur le taux EURIBOR (jusqu'à la modification contractuelle des instruments financiers indexés sur cet indice de référence), sur les taux LIBOR (incertitudes sur les taux de remplacement).

Au 31/12/2019, les dérivés en stock au sein du Groupe MABN sont exclusivement indexés sur l'Euribor (pas d'encours sur les index Eonia, USD-Libor et GBP-Libor). Les notionnels de ces dérivés représentent 3,487Md€.

Concernant la phase 2, le Groupe a pris note du calendrier estimé de l'IASB sur le traitement des questions relatives aux incidences de la réforme des taux :

- sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers,

- sur les désignations de relations de couverture et la fin des exemptions de la phase 1,
- sur les impacts sur les normes IAS 19, IFRS 16 et IFRS 17,
- en matière d'information complémentaire à fournir.

Ainsi, les parties prenantes ont été informées des papiers de discussion de l'IASB, publiés sur :

- les sujets relatifs à l'appréciation du caractère substantiel (ou non) d'une modification d'un instrument de dette dans le cas de la réforme IBOR et des impacts comptables en cas de décomptabilisation,
- les amendements à IFRS 9 et IAS 39 envisagés en matière de comptabilité de couverture (documentation de couverture, mesure de l'inefficacité).

✓ D'autres amendements présentant des impacts non significatifs pour le groupe

- Amendement à IAS 28

Il concerne tous les instruments financiers représentatifs des « autres intérêts » dans une entreprise associée ou co-entreprise auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou co-entreprise (par exemple les prêts accordés à ces entités). Cette comptabilisation se fait en deux étapes :

- l'instrument financier est comptabilisé selon IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation des actifs financiers,
- puis les dispositions d'IAS 28 s'appliquent ce qui peut conduire à réduire sa valeur comptable par imputation des pertes cumulées de l'entité mise en équivalence, lorsque la valeur de mise en équivalence a déjà été ramenée à zéro.

Lors de la première application de cet amendement, les émetteurs peuvent comptabiliser les impacts dans les capitaux propres d'ouverture 2019, sans retraiter l'information comparative. A date d'arrêté, le groupe n'a pas identifié de cas dans le périmètre de cet amendement.

- Amendement à IAS 19

Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post modification, réduction ou liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces événements. A date d'arrêté, le groupe ne connaît pas de cas dans le périmètre de cet amendement.

- Amendement à IAS 12

Il précise que les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres doivent être généralement comptabilisés en résultat net. Comptablement, les dividendes sont déduits des capitaux propres. Fiscalement, il s'agit d'un instrument de dettes dont les coupons sont déductibles.

Toutefois, les conséquences fiscales des dividendes peuvent être classées en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon les événements ou transactions passés qui sont à l'origine.

Le groupe comptabilise les titres perpétuels en instruments de dettes et non de capitaux propres. Il n'est donc pas concerné à ce jour par cet amendement.

- Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Sous réserve d'adoption européenne, une information présenterait un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

EVENEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

○ **Création du FCT ZEPHYR HOME LOANS II**

Parallèlement à l'arrivée à échéance de la première tranche du FCT ZEPHYR HOME LOANS en Juillet 2019 (500 Millions EUR sur 1 Milliard EUR), les Caisses Fédérales du Crédit Mutuel Océan et de Maine-Anjou et Basse-Normandie ont créé conjointement le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS II le 09/10/2019.

Ce véhicule, qui bénéficie d'une notation Moody's « Aaa » par son mécanisme de réhaussement (1,2x, soit 20%), permet aux deux établissements, qui le partagent à parts strictement égales, de faciliter la gestion de leur besoin de refinancement et de couvrir le niveau de titres « HQLA » (« High Quality Level Asset ») requis au numérateur de leur ratio de liquidité « LCR » (« Liquidity Coverage Ratio ») au travers de pensions livrées croisées.

L'actif de ce nouveau FCT est composé de deux prêts consentis par les Caisses Fédérales précitées entre elles, cédés au véhicule, d'un nominal de 400 M€ chacun et garantis par la promesse de remise en pleine propriété de créances clientèles à l'habitat inscrites aux bilans des caisses locales des deux établissements.

Les 8 000 parts émises par le FCT (code ISIN FR0013451945), d'une valeur nominale de 100 000€ et d'une échéance fixée au 29/10/2026, ont été acquises pour moitié par chacune des Caisses Fédérales.

I - PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

Note 1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1 Détermination du périmètre

○ **Entité consolidante**

L'entité consolidante du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

○ **Périmètre de consolidation**

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé d'entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

○ **Variation du périmètre**

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2019, trois entités sont entrées dans le périmètre du Groupe :

- Deux entités intégrées globalement dans les comptes consolidés puisque le Groupe a un contrôle exclusif sur celles-ci :
 - Volney Chaptal, consolidée depuis juin 2019
 - Volney Saint Anne, consolidée depuis juin 2019,
- Une entité mise en équivalence dans les comptes consolidés puisque le Groupe a un contrôle conjoint :
 - FCT Zephyr Home Loans II, consolidée depuis décembre 2019

Le Groupe a également acquis des titres complémentaires de la société Helloasso à hauteur de 3,73%.

1.2 Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie au 31/12/2019 est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	31/12/2019			31/12/2018			Activité exercée
	Pourcentage		Méthode	Pourcentage		Méthode	
	Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt		
A. Entité du secteur financier							
Volney développement	90,0%	90,0%	IG	90,0%	90,0%	IG	Société de capital risque
ACMAN	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	Société de portage foncier
Zephyr Home Loans FCT	50,0%	50,0%	MEE	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
FCT Zephyr Home Loans II	50,0%	50,0%	MEE				Fonds Commun de Titrisation
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	IG				Société d'investissement immobilier
Volney Saint Anne	100,0%	100,0%	IG				Société d'investissement immobilier
B. Entité du secteur non financier							
Volney Habitat	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
HelloAsso	73,71%	73,71%	IG	69,98%	69,98%	IG	Solutions de paiements pour les associations

(IG= intégration globale, MEE = Mise en équivalence)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale ;
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,0% par la Caisse Fédérale.

1.3 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Taxes & Prélvts sociaux	Effectifs	Subventions Publiques
France	433 553	284 457	-28 788	-3 496	-49 736	1 677	2

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

○ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle, telles que définies par la norme IFRS 10, et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception des sociétés HELLOASSO, VOLNEY PATRIMOINE, VOLNEY CHAPTAL et VOLNEY SAINTE ANNE qui arrêtent leurs comptes sociaux au 30 novembre. Aucun événement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2019 au sein de ces sociétés. C'est pourquoi leurs données financières ont été intégrées comme telles aux comptes consolidés du 31 décembre 2019.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

2.4 Ecart d'acquisition

- **Ecart d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

- **Ecart d'acquisition**

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle est affecté l'écart d'acquisition, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Note 3 - Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

○ Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI² des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé³ est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient

² Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

³ Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018

compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le Groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

o **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquences, calendriers et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère "non fréquent" de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients, aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique de manière marginale à certains types d'investissements réalisés pour compte propre.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

○ **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

○ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

✓ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le Groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

✓ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

○ Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

○ **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

○ **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe traite des instruments dérivés simples (swaps), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. notes 15 et 16).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

○ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

○ Comptabilité de couverture

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des assets swaps, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture. Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe Crédit Mutuel et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux.

Au niveau régional, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a en charge le calcul de ses provisions IFRS 9 au sein de ses entités, sous la responsabilité et le contrôle de ses organes exécutifs et de surveillance.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...

- les portefeuilles HDP (« High default Porfolio », portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par un système commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Mutuel. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs)

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

○ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

○ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

○ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

○ **Pertes en cas de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste),

○ **Facteurs de conversion**

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

○ **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.1 Provisions »). Pour les actifs en juste

valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...
L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1 Provisions

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.2 Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.2.3 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, dans les capitaux propres.

○ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement calculé avec le taux d'actualisation retenu. L'écart entre le rendement réel et le rendement calculé constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a procédé aux évaluations nécessaires en date de novembre 2019, conformément au processus défini par le Groupe National.

○ **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

○ **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants (médailles du travail, le compte épargne temps...). L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

○ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

○ **Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

3.2.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les dotations aux amortissements concernant les

immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

Constructions– Structures	20 ans linéaires
Equipements	20 ans linéaires
Agencements – Installations	10 ans linéaires
Mobilier	10 ans linéaires
Matériel	5 ans linéaires
Matériel informatique et technologie	4 à 5 ans linéaires

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

Les listes et les relations clients sont amorties sur 8 ans linéaires

Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté. Elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux comportant une clause de tacite reconduction effective (compte tenu du préavis de 6 mois pour la résiliation). Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le groupe suit la position ANC⁴, en application des dispositions contractuelles : tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans. En effet, au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et que par conséquent, la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de 9 ans, compte tenu des choix d'implantation du groupe,
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise,
- le loyer hors taxes.

3.2.5 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ces commissions se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôt différé dans les comptes consolidés.

o Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.2.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une

⁴ Le Groupe estimera les incidences de la décision définitive de l'IFRIC sur la détermination d'une durée exécutoire d'un contrat de location (et l'éventuelle position ANC en découlant), dès début 2020.

bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.2.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires, ce qui conduit à intégrer des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

Note 4 - Information sectorielle (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Note 5 - Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2^{ème} degré (Caisse fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

6.1 Normes et interprétations non encore adoptées par l'union européenne

o IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur. La date d'application initialement prévue en 2021 devrait être repoussée d'un an à minima, via un amendement sur lequel une consultation a été lancée fin juin 2019. Il est attendu que l'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) soit également décalée à la même date.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Malgré les nombreuses et complexes problématiques soulevées par les différentes parties prenantes (25 points ont été notés par l'IASB), dont les bancassureurs français, le Board a limité les sujets inclus dans l'exposé-sondage relatif à l'amendement de la norme IFRS 17. Celui-ci porte notamment sur :

- les modalités de première application (les dates d'entrée en vigueur et exemption temporaire à l'application d'IFRS 9 ; modification des dispositions transitoires et allègements transitoires) ;
- les cartes de crédit ou contrats de prêt avec composante assurance ;
- le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats ;
- le rythme d'amortissement en résultat de la marge future des contrats (Contractual Service Margin / CSM) pour les contrats incluant la prestation du service de retour sur investissement et à des services liés à l'investissement ;
- le recouvrement des pertes sur contrats d'assurance sous-jacents pour les contrats de réassurance détenus ;
- l'applicabilité du choix relatif à l'atténuation des risques aux contrats de réassurance détenus (cession)
- la présentation au bilan des actifs et passifs d'assurance selon la maille « portefeuille » de contrats.

En revanche, il a refusé de revoir les dispositions relatives au niveau d'agrégation des contrats d'assurances. D'autres amendements mineurs pourraient être entérinés par le biais des améliorations annuelles aux IFRS.

La publication des amendements finaux de l'IASB est prévue pour mi-2020.

Enfin, le report de première application d'IFRS 17 pourrait être prolongé d'un an complémentaire (soit au 1^{er} janvier 2023), aux vues des actions de lobbying menées par les parties prenantes et du processus d'adoption de cette norme au niveau européen.

Note 7 - Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid 19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté, notamment TPE/PME.

Il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Cependant, les dispositions gouvernementales prises pour limiter la propagation de l'épidémie pourraient entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, notamment sur les secteurs les plus touchés comme le commerce de proximité ou le tourisme et augmenter le niveau de provisionnement. La mise en place de moratoires, octroyés au cas par cas par le réseau et des garanties proposées par l'Etat devrait permettre de limiter les effets, dont il est difficile d'apprécier l'amplitude à date.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne développe pas d'activité de marchés et son exposition aux marchés financiers est donc limitée. Pour autant, la situation des marchés financiers pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Comme lors de la crise de 2008, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter des moins-values.

Sa solidité financière lui permet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

II - DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

A – NOTES DE PREMIERE APPLICATION

Note 8 - Première application IFRS 16

Droits d'utilisation - Immobilier	1 990
Droits d'utilisation - Autres	0
Obligations locatives - Immobilier	1 990
Obligations locatives - Autres	0

Les droits d'utilisation sont comptabilisés au sein des immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs. L'approche rétrospective modifiée a été retenue. Le Groupe ayant fait le choix, comme le permet la norme d'exclure les variables d'ajustement (coûts directs initiaux,...), les droits d'utilisation sont égaux aux obligations locatives et ne génèrent donc aucun impact en capitaux propres.

B – NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 9 - Caisse, banques centrales (actif / passif)

	31.12.2019	31. 12.2018
Banques centrales	554 921	69 143
<i>dont réserves obligatoires</i>	0	0
Caisse	25 063	23 028
TOTAL Caisse, Banques centrales - actif	579 984	92 171
TOTAL Banques centrales - passif	0	0

Note 10 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2019	31. 12.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 389 008	2 039 302
Prêts et créances sur la clientèle	11 303 663	10 584 131
Titres au coût amorti	1 146 385	766 936
TOTAL	14 839 056	13 390 369

10.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Créances saines (S1/S2)	2 382 925	2 033 052
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	1 932 524	1 704 444
Autres comptes ordinaires	5 258	3 868
Prêts	0	23 342
Autres créances	170 079	201 398
Pensions	275 064	100 000
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	6 084	6 251
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	2 389 008	2 039 302

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

10.2 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Créances saines (S1/S2)	11 228 239	10 523 539
Créances commerciales	71 096	75 581
Autres concours à la clientèle	11 141 299	10 431 370
- crédits à l'habitat	7 747 474	7 181 858
- autres concours et créances diverses	3 393 825	3 249 512
- pensions	0	0
Créances rattachées	15 844	16 588
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	201 390	188 663
Créances brutes	11 429 629	10 712 202
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-33 478	-38 650
Autres dépréciations (S3)	-92 488	-89 421
SOUS TOTAL I	11 303 663	10 584 131
Location financement (investissement net)	0	0
Mobilier	0	0
Immobilier	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
SOUS TOTAL II	0	0
TOTAL	11 303 663	10 584 131
dont prêts subordonnés	0	0

10.3 Titres au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Titres	1 144 913	765 386
Effets publics	140 951	160 051
Obligations et autres titres de dettes	1 003 962	605 335
- Cotés	764 457	601 321
- Non cotés	239 505	4 014
Créances rattachées	1 537	1 666
TOTAL BRUT	1 146 450	767 052
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	559	1 045
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-43	-41
Autres dépréciations (S3)	-22	-75
TOTAL NET	1 146 385	766 936

Note 11 - Passifs financiers au coût amorti

11.1 Dettes envers établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Autres comptes ordinaires	3 570	3 935
Emprunts	596 028	840 007
Autres dettes	665 160	503 473
Pensions	676 478	325 334
Dettes rattachées	43	103
TOTAL	1 941 279	1 672 852

11.2 Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes d'épargne à régime spécial	7 096 520	6 688 650
à vue	4 356 635	4 030 585
à terme	2 739 885	2 658 065
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1 145	1 291
SOUS TOTAL	7 097 665	6 689 941
Comptes à vue	2 582 532	2 271 481
Comptes et emprunts à terme	1 064 204	698 576
Pensions	0	0
Dettes rattachées	4 169	5 290
Autres dettes	452	0
SOUS TOTAL	3 651 357	2 975 347
TOTAL	10 749 022	9 665 288

11.3 Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2019	31.12.2018
Bons de caisse	47 806	58 939
TMI & TCN	1 697 149	1 370 384
Dettes rattachées	11 245	13 563
TOTAL	1 756 200	1 442 886

11.4 Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2019
Emprunts participatifs	6 540
TOTAL	6 540

Au 31/12/2018, les emprunts Crédit Logement étaient comptabilisés en emprunts interbancaires pour 6 540K€. Un reclassement a été effectué sur l'exercice 2019.

Principales dettes subordonnées :

Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Echéance
Emprunt Crédit Logement	30/09/2014	2 330	2 330	30/12/2026
Emprunt Crédit Logement	30/12/2019	1 120	1 120	30/12/2024
Emprunt Crédit Logement	30/06/2019	3 090	3 090	30/06/2031
TOTAL			6 540	

Note 12 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

12.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2019	31. 12.2018
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
- Cotés	0	0
- Non cotés	0	0
Créances rattachées	1	1
Sous-total brut titres de dettes	1	1
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net titres de dettes	1	1
Prêts	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	12 594	8 635
- Cotés	12 594	8 635
- Non cotés	0	0
Titres immobilisés	1 559 602	1 492 293
- Titres de participations	944	936
- Autres titres détenus à long terme	7 052	5 181
- Parts dans les entreprises liées	1 551 606	1 486 176
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	1 572 196	1 500 928
TOTAL	1 572 197	1 500 929
<i>Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	<i>1 158 165</i>	<i>1 092 846</i>
<i>Dont titres de participation cotés.</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'option permettant la classification en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

12.2 Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,21%	578 221	4 643 806	23 921	16 281
BFCM	1,36%	9 930 402	188 490 814	1 105 048	991 618
SA GACM	7,39%	4 402 827	4 533 298	311 738	369 423
SA ACM IARD	3,47%	2 033 955	6 414 255	3 095 958	278 478
SA EURO INFORMATION	7,61%	1 205 150	1 411 747	1 280 466	99 541
OCEAN PARTICIPATIONS	10,00%	100 270	101 332	6 617	3 631

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2018 (chiffres CNC).

Le détail des titres de participations non consolidés au titre du règlement ANC N°2016-09 est disponible sur le site <https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/rapports-annuels.html>

Note 13 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

13.1 Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2018	Acquisition /production	Vente /remboursement	Modification des flux*	Transfert	Autres**	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	2 039 303	431 367	-81 664	3	0	0	2 389 009
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 039 303	431 367	-81 664	3	0	0	2 389 009
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	10 712 202	3 098 480	-2 381 053	0	0	0	11 429 629
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	9 960 128	3 073 165	-2 328 880	0	-32 796	0	10 671 617
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	563 411	0	-14 885	0	8 096	0	556 622
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	188 663	25 315	-37 288	0	24 700	0	201 390
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	767 052	661 300	-276 161	0	0	-5 741	1 146 450
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	766 007	661 300	-275 675	0	0	-5 741	1 145 891
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	1 045	0	-486	0	0	0	559
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0

	31.12.2018	Acquisition /production	Vente /remboursement	Modification des flux*	Transfert	Autres**	31.12.2019
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	13 518 557	4 191 147	-2 738 878	3	0	-5 741	14 965 088

* *modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation*

** *dont transfert de Buckets*

13.2 Cadrage des dépréciations

	31/12/18	Dotation	Reprise	Autres	31/12/19
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-128 071	-35 399	37 504	0	-125 966
Actifs financiers au coût amorti - titres	-116	-14	63	2	-65
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-128 188	-35 413	37 567	2	-126 032

IFRS 9	31/12/18	Dotation	Reprise	Autres	31/12/19
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0

(...)	31/12/18	Dotation	Reprise	Autres	31/12/19
Prêts et créances clientèle	-128 071	-35 399	37 504	0	-125 966
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-9 541	-3 726	3 037	510	-9 720
- pertes attendues à terminaison (S2)	-29 109	-14 152	7 916	11 587	-23 758
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-89 421	-17 521	26 551	-12 097	-92 488
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-116	-14	63	2	-65
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-41	-14	10	2	-43
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-75	0	53	0	-22
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-128 188	-35 413	37 567	2	-126 032

Aucun actif n'a été déprécié (S3) dès l'origine sur la période.

Note 14 - Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

14.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/19				31/12/18			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	352 754	352 754	0	0	481 924	481 924
- Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	0	0	334 149	334 149	0	0	466 920	466 920
. Cotés	0	0	188 507	188 507	0	0	343 913	343 913
. Non cotés	0	0	145 642	145 642	0	0	123 007	123 007
<i>dont OPC</i>	0		334 149	334 149	0		466 920	466 920
- Actions et autres instruments de capitaux propres	0		6 209	6 209	0		5 941	5 941
. Cotés	0		0	0	0		0	0
. Non cotés	0		6 209	6 209	0		5 941	5 941
- Titres immobilisés			12 396	12 396			9 063	9 063
. Titres de participations			5 418	5 418			5 291	5 291
. Autres titres détenus à long terme			6 978	6 978			3 772	3 772
. Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
. Autres titres immobilisés			0	0			0	0
Instruments dérivés	1 546			1 546	3 433			3 433
Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
<i>dont pensions</i>		0		0		0		0
TOTAL	1 546	0	352 754	354 300	3 433	0	481 924	485 357

14.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction	1 518	3 373
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	1 518	3 373

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

	31.12.2019	31.12.2018
Vente à découvert de titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	0	0
- Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	1 518	3 373
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	1 518	3 373

14.3 Analyse des instruments dérivés de transaction

	31.12.2019			31.12.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	804 000	1 518	1 518	1 542 000	3 395	3 373
Swaps	725 000	1 518	1 518	1 450 000	3 373	3 373
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	79 000	0	0	92 000	22	0
Instrument de change	22 924	28	0	37 288	38	0
Swaps	0	0	0	12 498	0	0
Autres contrats fermes	22 924	28	0	24 790	38	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	826 924	1 546	1 518	1 579 288	3 433	3 373

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 15 - Couverture

15.1 Instruments dérivés de couverture

	31.12.2019			31.12.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	2 883 499	54 635	64 636	2 646 399	59 179	46 909
Swaps	2 883 499	54 635	64 636	2 646 399	59 179	46 909
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 883 499	54 635	64 636	2 646 399	59 179	46 909

L'inefficacité constatée en résultat impacte négativement les comptes (+1K€ comptabilisés dans le poste "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat") (Cf. note 28).

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture :

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.19
Couverture de Fair Value Hedge	150 000	200 419	1 560 080	973 000	2 883 499
Swaps	150 000	200 419	1 560 080	973 000	2 883 499
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
TOTAL	150 000	200 419	1 560 080	973 000	2 883 499

15.2 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles	31.12.2019	31.12.2018	Variation
. d'actifs financiers	39 891	21 819	82,8 %
. de passifs financiers	8 847	5 419	63,3 %

15.3 Eléments micro - couverts en Fair Value Hedge

Eléments couverts à l'actif :

	31.12.2019				31.12.2018			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Prêts et créances								
Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres au coût amorti	137 761	12 074	-4 824	0	141 796	16 899	206	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	137 761	12 074	-4 824	0	141 796	16 899	206	0

* pour comptabilisation de l'inefficacité de couverture sur l'exercice

Eléments couverts au passif :

	31.12.2019				31.12.2018			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice*	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)
Dettes représentées par un titre	594 120	28 961	-10 276	0	526 529	39 237	-10 756	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	594 120	28 961	-10 276	0	526 529	39 237	-10 756	0

Note 16 - Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	12 594	0	1 559 602	1 572 196
- Effets publics & valeurs assimilées	0	0	0	0
- Obligations & autres titres de dettes	0	0	0	1
- Actions & autres instruments de capitaux propres	12 594	0	0	12 594
- Participations & ATDLT	0	0	7 996	7 996
- Parts entreprises liées	0	0	1 551 606	1 551 606
Transaction / JVO / Autres	194 716	147 188	12 396	354 300
- Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	188 507	145 642	0	334 149
- Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	6 209	0	0	6 209
- Participations et ATDLT – Autres JVPR	0	0	12 396	12 396
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1 546	0	1 546
Instruments dérivés de couverture	0	54 635	0	54 635
TOTAL	207 310	201 823	1 571 998	1 981 131
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	1 518	0	1 518
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	1 518	0	1 518
Instruments dérivés de couverture	0	64 636	0	64 636
TOTAL	0	66 154	0	66 154

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 :

31.12.2019	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres	Clôture
Juste valeur par capitaux propres	1 492 293	1 871	291	0	0	0	0	65 139	8	1 559 602
Oblig. Et autres titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations & ATDLT	6 117	1 871	0	0	0	0	0	0	8	7 996
Parts entreprises liées	1 486 176	0	291	0	0	0	0	65 139	0	1 551 606
Transaction / JVO / Autres	9 063	2 847	0	-357	0	0	0	0	843	12 396
Participations & ATDLT – Autres JVPR	9 063	2 847	0	-357	0	0	0	0	843	12 396
TOTAL	1 501 356	4 718	291	-357	0	0	0	65 139	851	1 571 998

Note 17 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2019	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers						
Dérivés	56 181	56 181	-28 863	0	-25 606	1 712
Pensions	277 320	277 320	0	-277 320	0	0
TOTAL	333 501	333 501	-28 863	-277 300	-25 606	1 712

31.12.2019	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers						
Dérivés	66 154	66 154	-28 863	0	-37 291	0
Pensions	676 496	676 496	0	-674 516	-1 980	0
TOTAL	742 650	742 650	-28 863	-674 516	-39 271	0

31.12.2018	Montant brut des actifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
Actifs financiers						
Dérivés	62 612	62 612	-33 252	0	-29 360	0
Pensions	101 293	101 293	0	-100 058	0	1 235
TOTAL	163 905	163 905	-33 252	-100 058	-29 360	1 235

31.12.2018	Montant brut des passifs financiers	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
			Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
Passifs financiers						
Dérivés	50 282	50 282	-33 252	0	-17 030	0
Pensions	325 334	325 334	0	-322 437	-2 897	0
TOTAL	375 616	375 616	-33 252	-322 437	-19 927	0

Les montants figurant dans la 2eme colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne "instruments financiers reçus/donnés en garantie" comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 18 - Impôts

18.1 Impôts courants

	31.12.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	68 161	76 511
Passif (par résultat)	24 397	22 478

18.2 Impôts différés

	31.12.2019	31.12.2018
Actif (par résultat)	19 106	22 602
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	48 843	45 813

Répartition des impôts différés par grandes catégories :

	31.12.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	365		581	
Différences temporaires sur	19 582	49 684	22 129	45 921
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente		49 684		45 921
- Autres gains/pertes latents ou différés	841		108	
- provisions	16 258		18 209	
- résultats des sociétés transparentes			12	
- autres décalages temporaires	2 483		3 800	
Compensation par capitaux propres	-841	-841	-108	-108
Total des actifs et passifs d'impôts différés	19 106	48 843	22 602	45 813

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Les taux de l'impôt différé est, selon les délais de retournement, de 32,02% pour le N+1 et de 25,83% pour le N+5.

Note 19 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

19.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	19 526	21 211
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	4 404	4 179
Comptes de régularisation divers	71 355	60 537
Sous-total	95 285	85 927
Autres actifs		
Débiteurs divers	32 549	30 347
Autres emplois divers	59	1 224
Sous-total	32 608	31 571
TOTAL	127 893	117 498

19.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2019	31.12.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Charges à payer	3 806	4 008
Produits constatés d'avance	68 923	68 839
Comptes de régularisation divers	40 722	56 383
Sous-total	113 451	129 230
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier	2 312	0
Versement restant à effectuer sur titres	12 983	18 187
Créditeurs divers	49 962	48 599
Sous-total	65 257	66 786
TOTAL	178 708	196 016

19.3 Obligations locatives par durée résiduelle

	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligation locatives Immobilier	12	300	851	764	385	2 312

Note 20 - Immeubles de placement

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2019
Coût historique	766	69 086	-200	0	69 652
Amortissement et dépréciation	-530	-451	43	0	-938
MONTANT NET	236	68 635	-157	0	68 714

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 72 490K€ au 31/12/2019.

Note 21 - Immobilisations corporelles et incorporelles

21.1 Immobilisations corporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2019
Coût historique					
Terrains d'exploitation	8 671	1 037	-123	0	9 585
Constructions d'exploitation	113 154	958	-199	0	113 913
Droits d'utilisation - Immobilier	0	513	-39	2 231	2 705
Autres immobilisations corporelles	19 346	2 750	-513	0	21 583
TOTAL	141 171	5 258	-874	2 231	147 786
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-86 109	-4 084	189	0	-90 004
Droits d'utilisation - Immobilier	0	-426	27		-399
Autres immobilisations corporelles	-17 495	-471	173	0	-17 793
TOTAL	-103 604	-4 981	389	0	-108 196
MONTANT NET	37 567	277	-485	2 231	39 590

21.2 Immobilisations incorporelles

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2019
Coût historique					
Immobilisations acquises	9 559	853	0	0	10 412
- logiciels	32	57	0	-3	86
- autres	9 527	796	0	3	10 326
TOTAL	9 559	853	0	0	10 412
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	-4 089	-716	0	0	-4 805
- logiciels	-32	0	0	3	-29
- autres	-4 057	-716	0	-3	-4 776
TOTAL	-4 089	-716	0	0	-4 805
MONTANT NET	5 470	137	0	0	5 607

Note 22 - Ecart d'acquisition

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2019
Ecart d'acquisition brut	12 672	0	0	0	12 672
Dépréciations	0	0	0	0	0
MONTANT NET	12 672	0	0	0	12 672

Filiales	Valeur EA au 31.12.18	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Valeur EA au 31.12.19
Helloasso	12 672	0	0	0	12 672

Note 23 - Provisions et passifs éventuels

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations (*)	31.12.2019
Provisions pour risques	15 620	3 884	0	-3 929	0	15 575
Sur engagements par signature....	2 854	2 444	0	-1 513	0	3 785
Sur engagements de garantie....	925	437	0	-541	0	821
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	383	218	0	-205	0	396
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	542	219	0	-336	0	425
Sur engagements de financement....	1 137	873	0	-1 054	0	956
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	866	694	0	-800	0	760
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	271	179	0	-254	0	196
Provisions pour litiges	1 781	130	0	-821	0	1 090
Provisions pour risques/créances diverses	8 923	0	0	0	0	8 923
Autres provisions	14 707	2 646	-334	-363	0	16 656
Provision pour épargne logement	13 502	2 543	0	0	0	16 045
Provision pour éventualités div.	881	83	-334	-363	0	267
Autres provisions	324	20	0	0	0	344
Provisions pour engagements de retraite	984	904	-76	-908	0	904
TOTAL	31 311	7 434	-410	-5 200	0	33 135

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations (*)	31.12.2018
Provisions pour risques	16 034	4 419	-23	-4 808	-2	15 620
Sur engagements par signature....	2 172	2 104	0	-1 422	0	2 854
Sur engagements de garantie....	1 253	553	0	-879	-2	925
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	284	261	0	-161	-1	383
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	969	292	0	-718	-1	542
Sur engagements de financement....	1 939	1 046	0	-1 848	0	1 137
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	872	793	0	-799	0	866
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	1 067	253	0	-1 049	0	271
Provisions pour litiges	2 091	240	-23	-527	0	1 781
Provisions pour risques/créances diverses	8 579	476	0	-132	0	8 923
Autres provisions	15 331	1 710	-326	-2 008	0	14 707
Provision pour épargne logement	12 167	1 336	0	-1	1	13 502
Provision pour éventualités div.	1 501	343	-326	-636	-1	881
Autres provisions	1 663	32	0	-1 371	0	324
Provisions pour engagements de retraite	955	112	-82	0	-1	984
TOTAL	32 320	6 241	-431	-6 816	-3	31 311

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	120 751	1 239 468	753 962	2 114 181
Montant des provisions sur PEL	1 372	9 536	4 995	15 903
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				154 084
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				-2 544
Reprises Provisions EL				0
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				-8 501
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				142

Engagements de retraites et avantages similaires

	31.12.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2019
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	984	904	-984	0	904

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation ⁵	0,75 %	1,50 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	0,96 %	0,83 %

Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarielle	31.12.2018	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2019
Engagements	7 790	107	347		84	1 114	-513		8 929
Contrat d'assurance	9 427	142				29	-513	120	9 205
Solde net⁶	-1 637								-276

Variation de la dette actuarielle	01.01.2018	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite changt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite changt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2018
Engagements	7 824	85	345		230	-21	-673	7 790
Contrat d'assurance	9 584	115				401	-673	9 427
Solde net⁷	-1 760							-1 637

⁵ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice Iboxx.

⁶ Provision (>0) / Excédent (<0)

⁷ Provision (>0) / Excédent (<0)

Variation de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2018	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2019
Juste valeur des actifs du régime	9 427	29	142		-513	120	9 205

Variation de la juste valeur des actifs du régime	01.01.2018	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2018
Juste valeur des actifs du régime	9 584	401	115		-673	9 427

Note 24 - Réserves liées au capital et réserves

24.1 Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2019	31.12.2018
Capital et réserves liées au capital	301 177	288 312
- Capital	291 614	278 749
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	1 305 373	1 226 807
- Réserve légale	19 319	19 041
- Réserves statutaires et contractuelles	1 084 503	998 438
- Réserves réglementées	59 281	59 281
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	140 240	149 750
- Report à nouveau	2 030	297
TOTAL	1 606 550	1 515 119

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

24.2 Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2019	31.12.2018
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs financiers en JVCPR – instruments de dettes	0	0
- actifs financiers en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 158 165	1 092 847
- dérivés de couverture (CFH)		
- écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-1 787	-229
TOTAL	1 156 378	1 092 618

* soldes nets d'IS et après traitement de la comptabilité reflect

Note 25 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	27 825	23 925
Engagements en faveur de la clientèle	1 587 305	1 554 504
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	7 894	8 025
Engagements d'ordre de la clientèle	349 146	323 385
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	56	516

Engagements reçus	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	0	2 470
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 628 080	2 386 585
Engagements reçus de la clientèle	571 597	603 043
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	87 096	76 319

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2019	31.12.2018
Actifs donnés en pension	422 751	364 802
Passifs associés	676 478	325 334
TOTAL	1 099 229	690 136

Autres Actifs donnés en garantie de passif	31.12.2019	31.12.2018
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	44 895	27 649
TOTAL	44 895	27 649

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés les appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

C – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 26 - Intérêts et produits / charges assimilés

	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	27 167	-3 704	23 210	-4 861
Clientèle	231 628	-104 775	239 539	-104 762
- dont obligation locative	0	-13	0	0
Instruments dérivés de couverture	37 771	-37 082	46 404	-37 284
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	-369	539	-886
Actifs financiers à la juste valeur par résultat / Actifs disponibles à la vente	9	0	9	0
Titres au coût amorti	869	0	1 051	0
Dettes représentées par un titre	0	-15 173	0	-18 869
TOTAL	297 435	-161 103	310 752	-166 662
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>259 664</i>	<i>-123 652</i>	<i>263 809</i>	<i>-128 492</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-123 652</i>		<i>-128 492</i>

Note 27 - Commissions

	31.12.2019		31.12.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	949	-146	944	-103
Clientèle	36 742	-1 843	37 661	-1 753
Titres	4 691	-701	4 985	-152
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>2 666</i>		<i>2 895</i>	
Instruments dérivés	11	0	14	0
Change	82	0	80	0
Prestations de services	97 269	-18 377	93 474	-17 481
TOTAL	139 744	-21 067	137 158	-19 489

Note 28 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Instruments de transaction	106	65
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	1	0
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	1	0
. Variations de juste valeur des éléments couverts	20 095	32 737
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-20 094	-32 737
Résultat de change	237	97
Autres instruments à la juste valeur sur résultat	12 242	3 883
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	12 586	4 045

Note 29 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2019	31.12.2018
Dividendes	160 965	32 729
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
TOTAL	160 965	32 729

A noter que les PV/MV réalisées sur instruments au coût amorti sont reclassés en « Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti » à compter de 2018 et que celles sur instruments de capitaux propres ne passent plus par résultat, en application d'IFRS 9. Sur l'exercice 2019, aucune plus ou moins-value n'a été réalisé sur l'exercice.

Note 30 - Produits / Charges des autres activités

	31.12.2019	31.12.2018
Produits des autres activités		
Immeubles de placements* :		
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	53	38
Autres produits	8 634	4 735
Sous-total	8 687	4 773
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :		
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-450	-12
- moins-values de cession	0	0
Autres charges	-3 244	-2 774
Sous-total	-3 694	-2 786
TOTAL autres produits nets / autres charges nettes	4 993	1 987

* hors activités d'assurance

Note 31 - Frais généraux

	31.12.2019	31.12.2018
Charges de personnel	-118 033	-116 214
Autres charges d'exploitation	-64 760	-57 534
Dot. et rep. s/amort. et prov. s/immobilisations corp. et incorp.	-5 697	-5 752
TOTAL	- 188 490	- 179 500

31.1 Charges de personnel

	31.12.2019	31.12.2018
Salaires et traitements	-66 196	-66 004
Charges sociales	-29 395	-28 059
Intéressement et participation des salariés	-12 626	-12 028
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-9 816	-10 123
TOTAL	-118 033	-116 214

31.2 Autres charges d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
Impôts et taxes	-9 936	-7 934
Services extérieurs	-54 938	-49 459
Autres charges diverses	114	-141
TOTAL	-64 760	-57 534

31.3 Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2019	31.12.2018
Amortissements :	-5 697	-5 752
- immobilisations corporelles	-4 981	-5 009
dont droits d'utilisation	-426	0
- immobilisations incorporelles	-716	-743
Dépréciations :	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-5 697	-5 752

Note 32 - Coût du risque

	31.12.2019	31.12.2018
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-84	-682
- pertes attendues à terminaison (S2)	5 542	-7 116
- actifs dépréciés (S3)	-15 855	-4 940
TOTAL	-10 397	-12 738

31.12.2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-7 028	6 944				-84
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-6 104	5 926				-178
Actifs financiers au coût amorti - titres	-14	13				-1
Engagements donnés	-910	1 005				95
Pertes attendues à terminaison (S2)	-17 447	22 989				5 542
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-17 048	22 399				5 351
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-399	590				191
Actifs dépréciés (S3)	-31 706	26 878	-10 382	-1 538	893	-15 855
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-29 262	25 313	-10 382	-1 538	893	-14 976
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	52	0	0	0	52
Engagements donnés	-2 444	1 513	0	0	0	-931
TOTAL	-56 181	56 811	-10 382	-1 538	893	-10 397

31.12.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-7 433	6 751				-682
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	1				1
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-6 353	5 786				-567
Actifs financiers au coût amorti - titres	-26	4				-22
Engagements donnés	-1 054	960				-94
Pertes attendues à terminaison (S2)	-22 382	15 266				-7 116
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-21 837	13 499				-8 338
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-545	1 767				1 222
Actifs dépréciés (S3)	-21 679	26 161	-8 552	-1 516	646	-4 940
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-19 099	24 514	-8 552	-1 516	646	-4 007
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	93				93
Engagements donnés	-2 580	1 554				-1 026
TOTAL	-51 494	48 178	-8 552	-1 516	646	-12 738

Note 33 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations corporelles & incorporelles	55	-12
- MV de cession	-30	-12
- PV de cession	85	0
TOTAL	55	-12

Note 34 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2019	31.12.2018
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

Note 35 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2019	31.12.2018
Charge d'impôt exigible	-28 912	-29 883
Charge d'impôt différé	-3 496	-3 285
Ajustements au titre des exercices antérieurs	124	3 568
TOTAL	-32 284	-29 600

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2019	31.12.2018
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impact du taux réduit s/PV à long terme	-0,03%	-0,10%
Décalages permanents	-17,64%	-7,42%
Autres	-3,01%	0,43%
Taux d'impôt effectif	13,75%	27,34%
Résultat taxable	234 721	108 270
Charge d'impôt	-32 284	-29 600

D – NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

Note 36 – Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2019	31.12.2018
	Mouvements	Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total	0	0
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	0	0
Autres mouvements	65 318	160 201
Sous-total	65 318	160 201
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total	0	0
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente) <i>dont actifs SPPI</i>		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total	0	0
Réévaluation des immobilisations		
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-1 558	-11
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
TOTAL	63 760	160 190

Note 37 – Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	69 081	-3 763	65 318	163 924	-3 723	160 201
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-2 291	-733	-1 558	-4	-7	-11
TOTAL	66 790	-3 030	63 760	163 920	-3 730	160 190

III – AUTRES INFORMATIONS

Note 38 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2019. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est égale à la valeur exigible par le client, soit la valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

31.12.2019	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	15 886 087	14 259 072	1 627 015	275 806	15 610 281	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 386 495	1 809 024	577 471	0	2 386 495	0
Prêts et créances à la clientèle	12 336 986	11 303 663	1 033 323	0	12 336 986	0
Titres au coût amorti	1 162 606	1 146 385	16 221	275 806	886 800	0
Passifs	14 992 610	14 453 041	539 569	0	7 450 979	7 541 630
Dettes envers les établissements de crédit	1 967 055	1 941 279	25 776	0	1 967 054	0
Dettes envers la clientèle	11 223 712	10 749 022	474 690	0	3 682 082	7 541 630
Dettes représentées par un titre	1 795 121	1 756 200	38 921	0	1 795 121	0
Dettes subordonnées	6 722	6 540	182	0	6 722	0

31.12.2018	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	14 218 323	13 390 369	827 954	285 784	13 932 539	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 036 727	2 039 302	-2 575	0	2 036 727	0
Prêts et créances à la clientèle	11 394 894	10 584 131	810 763	0	11 394 894	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	786 702	766 936	19 766	285 784	500 918	0
Passifs	13 184 940	12 781 026	403 914	0	6 172 489	7 012 450
Dettes envers les établissements de crédit	1 699 835	1 672 852	26 983	0	1 699 336	498
Dettes envers la clientèle	9 998 580	9 665 288	333 292	0	2 986 628	7 011 952
Dettes représentées par un titre	1 486 525	1 442 886	43 639	0	1 486 525	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Note 39 - Effectifs moyens

	31.12.2019	31.12.2018
Techniciens de la banque	1 160	1 145
Cadres	517	509
TOTAL	1 677	1 654

Note 40 – Informations fournies au titre de la rémunération et des avantages accordés aux dirigeants

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le conseil d'administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2019 s'élève ainsi à 411K€.

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice ;
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

Note 41 – Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC 2 892K€, ce qui correspond à la rémunération des parts B.

Note 42 – Honoraires CAC

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont les suivants :

	31.12.2019	31.12.2018
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie	103	172
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	106	156

Note 43 – Rapport de gestion

En application du règlement ANC 2014-07 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la Fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
France

IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie

Siège social : 43, Boulevard Volney – 53000 LAVAL

Exercice clos le 31 décembre 2019

C I F R A L E X

C R O W E

SIEGE SOCIAL : 92 AVENUE ROBERT BURON - 53 000 LAVAL
TEL : +33 (0) 2 43 59 16 32

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 469 120 EUROS - RCS Laval 392 097 226

M A Z A R S

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie (CM MABN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux états financiers V, 3.2.4.2 et 8, qui exposent les effets des changements de présentation et de l'application des normes IFRS 16 « Contrats de location » et IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

✓ **Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (buckets 1, 2 & 3)**

Le groupe CM MABN est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le CM MABN constitue des dépréciations destinées à couvrir les risques attendus (encours en buckets 1 et 2) ou avérés (encours en bucket 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (buckets 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (bucket 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts -susceptibles de générer une perte.

Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie représentent plus de 64% du total bilan du Groupe CM MABN au 31 décembre 2019. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 126 M€ dont 9,7 M€ au titre du bucket 1, 23,8 M€ au titre du bucket 2 et 92,5 M€ au titre du bucket 3. Le coût du risque sur l'exercice 2019 s'élève à -10,4 M€.

Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 3.1, 10.2 et 13.2 de l'annexe.

Dépréciation des encours de crédits en buckets 1 et 2 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits;

- une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes:
 - se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9 ;
 - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2019;
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Dépréciation des encours de crédit en bucket 3 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2019.

✓ **Règles et méthodes comptables appliquées aux instruments financiers**

Le groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction.

Les instruments financiers visent principalement les actifs à la juste valeur par capitaux propres et les actifs à la juste valeur par résultat dans les comptes consolidés du groupe CM MABN.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres détenus par le groupe CM MABN dans les comptes consolidés s'élèvent à 1 572 M€ au 31 décembre 2019 contre 1 501 M€ au 31 décembre 2018.

Comme indiqué en note 12 des états financiers, les parts dans les entreprises liées détenues par le groupe sont classées dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option du fait de leur caractère stratégique. Elles s'élèvent à 1 552 M€ au 31 décembre 2019 contre 1 486 M€ au 31 décembre 2018 et représentent une part significative du solde et des plus-values latentes générées dans la catégorie des instruments financiers en juste valeur par capitaux propres.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation des positions sur titres et instruments financiers. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 28 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Laval et à Courbevoie, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

C I F R A L E X

Marie-Fleur BOUILLON-BONTE

M A Z A R S

Anne VEAUTE